

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 61****11 janvier 2002****SOMMAIRE**

A.P. Lux, S.à r.l., Luxembourg .....	2927	Sorol S.A., Luxembourg .....	2894
A.P. Lux, S.à r.l., Luxembourg .....	2928	Steel Home S.A., Luxembourg .....	2900
Agenor S.A. Holding, Luxembourg .....	2904	Studio Création S.A., Steinfort .....	2891
Aka & Weber S.A., Livange .....	2920	Sunlite Holding S.A., Luxembourg .....	2892
Aka & Weber S.A., Livange .....	2922	Surveico S.A., Howald .....	2900
Altirama S.C.I., Howald .....	2916	Surveico S.A., Howald .....	2900
Arcania S.A., Luxembourg .....	2918	T.G. S.A., Luxembourg .....	2901
Bandolux, S.à r.l., Greiveldange .....	2922	Tal Holding S.A., Luxembourg .....	2896
Belauto S.A., Luxembourg .....	2925	Tal Holding S.A., Luxembourg .....	2899
Fondation Stéftung Hëllef Doheem .....	2910	Tecpro Technology & Process S.A., Luxembourg	2902
Lakeside Invest S.A.H., Luxembourg .....	2882	Tedeco Holding S.A., Luxembourg .....	2901
Lakeside Invest S.A.H., Luxembourg .....	2882	Tedeco Holding S.A., Luxembourg .....	2901
MIC - Marketing International Corporation, S.à r.l., Grevenmacher .....	2884	Tedeco Holding S.A., Luxembourg .....	2901
Owest Holding II S.A., Luxembourg .....	2883	Téléphonie S.A., Luxembourg .....	2902
Palinka S.A., Luxembourg .....	2883	The Steamship Mutual Underwriting Association (Europe) Limited, Luxembourg .....	2902
Pats S.A., Luxembourg .....	2884	The Upperware Company S.A., Luxembourg .....	2905
Pine Grove (Luxembourg) S.A., Luxembourg .....	2883	Tibor S.A.H., Luxembourg .....	2904
Raliban Holding S.A., Luxembourg .....	2884	Tibor S.A.H., Luxembourg .....	2904
Randas Invest S.A., Luxembourg .....	2884	Topflite Holding Luxembourg S.A., Luxembourg .....	2905
Ravenna S.A., Luxembourg .....	2886	Total Management Associates, S.à r.l., Capellen .....	2905
Ravenna S.A., Luxembourg .....	2886	Tramade, S.à r.l., Luxembourg .....	2902
Ripiemo Company S.A.H., Luxembourg .....	2886	Triple A Capital Partners, S.à r.l., Luxembourg .....	2906
Ripiemo Company S.A.H., Luxembourg .....	2889	Turner Audit & Domiciliation Company S.C.I., Lu- xembourg .....	2905
Roman S.C.I., Rumelange .....	2886	TY Bordardoue S.A., Luxembourg .....	2903
Sakara Holding S.A., Luxembourg .....	2889	TY Bordardoue S.A., Luxembourg .....	2903
Sakara Holding S.A., Luxembourg .....	2890	TY Bordardoue S.A., Luxembourg .....	2903
SGL Ingénierie S.A. Luxembourg, Howald .....	2891	TY Bordardoue S.A., Luxembourg .....	2903
SGL Ingénierie S.A. Luxembourg, Howald .....	2891	Tyco International Group S.A., Luxembourg .....	2924
Shen-Zhen, S.à r.l., Helmdange .....	2893	Universal Fashion Soparfin S.A., Luxembourg .....	2927
Simex Sport International S.A., Luxembourg .....	2892	Universal Trading Company, S.à r.l., Luxem- bourg .....	2907
Simex Sport International S.A., Luxembourg .....	2892	Universal Trading Oil Company 1981 S.A., Luxem- bourg .....	2924
Socil, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg .....	2900	Vital reinsurance S.A., Luxembourg .....	2882
Sodetim S.A.H., Luxembourg .....	2893	Waxwing Securities Holding S.A., Luxembourg .....	2906
Sodetim S.A.H., Luxembourg .....	2893	Waxwing Securities Holding S.A., Luxembourg .....	2907
Sodetim S.A.H., Luxembourg .....	2893	Zhenru Holdings S.A., Luxembourg .....	2907
Sodetim S.A.H., Luxembourg .....	2893	Zhong Yuan, S.à r.l., Differdange .....	2917
Soparfinvest S.A., Luxembourg .....	2902		
Sorol S.A., Luxembourg .....	2894		

**LAKESIDE INVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.  
R. C. Luxembourg B 62.790.

*Extrait de l'assemblée générale des actionnaires du 1<sup>er</sup> septembre 2001*

L'Assemblée procède à l'élection définitive au poste d'administrateur de Monsieur Jean Brucher, licenciée en droit, demeurant à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden, cooptée par décision du conseil d'administration en date du 27 décembre 1999.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2003.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 24, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49681/257/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

**LAKESIDE INVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.  
R. C. Luxembourg B 62.790.

*Extrait de l'assemblée générale des actionnaires du 12 février 2001*

L'Assemblée procède à l'élection définitive au poste d'administrateur de Madame Nathalie Tesson, licenciée en sciences, demeurant à Florence, Via Monte Oliveto, 56 (Italie), cooptée par décision du conseil d'administration en date du 23 janvier 2001.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2003.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 24, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49682/257/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

**VITAL REINSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 24.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 556, fol. 28, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

*Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 7 juin 2001*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver les comptes annuels pour l'année se terminant le 31 décembre 2000 montrant un bénéfice net de 0,- LUF.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires a décidé de fixer le nombre des administrateurs de la société de 6 à 5 et a décidé d'élire comme administrateurs pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social 2001:

M. Tony Norblad, Directeur Général, SINER LUXEMBOURG, S.à r.l., Luxembourg;

M. Hanse Ringström, CEO, SINER, Stockholm, Suède.

M. Ralph Tellöv, Vice President, SINER HOLDING AB, Stockholm, Suède.

M. Paul Bawcutt, Président, RISK & INSURANCE RESEARCH GROUP, 32 Glebe Place, London SW3 5 0P, Grande-Bretagne.

M. Charles Besnehard, Directeur Général, SINER EUROPE S.A., 45, rue Paul Medinger, L-2142 Luxembourg.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires a décidé d'élire comme Réviseur Indépendant pour la période d'un an jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social 2001:

KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour VITAL REINSURANCE S.A.

Signature

(49812/267/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

**OWEST HOLDING II S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 77.629.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social le 1<sup>er</sup> août 2001*

Le liquidateur WEBER & BONTEMPS, ayant son siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme commissaire-vérificateur la société PKF S.A., ayant son siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Aux fins de réquisition

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 41, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49727/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

**PALINKA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.  
R. C. Luxembourg B 79.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 556, fol. 30, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Report à nouveau ..... (5.662,54 EUR)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2001.

Signature.

(49728/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

**PINE GROVE (LUXEMBOURG), Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 43.118.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg, le 20 avril 2001*

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net de LUF 8.487.081,- comme suit:

- 5% réserve légale .....	424.355,- LUF
- bénéfice reporté .....	8.062.726,- LUF
Total: .....	8.487.081,- LUF

L'assemblée générale décide d'élire en tant qu'administrateurs pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2001:

Monsieur Masao Mochizuki, Senior Managing Director, Kashima Oil Co. Ltd, Kitano 4-10-19, Mitaka City, Japan,

Monsieur Masahiro Takahashi, Manager of KASHIMA OIL CO. LTD, demeurant aux 3-5 Kioi-cho, Chiyoda-ku, Tokyo, Japon;

Monsieur Kozo Tomita, Association Director and General Manager, Administrative Department, KASHIMA OIL CO. Ltd, Megurohonomachi 1-16-13-307, Meguro-ku, Tokyo, Japan;

Monsieur Hiroshi Okawa, Manager, Administrative Group, Administrative Department, KASHIMA OIL CO. Ltd, Woodpark Hatsuichi E-403, Higashi Hatsuishi 3-111-1, Nagareyama City, Chiba Pref., Japan.

L'assemblée générale décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer réviseur indépendant:

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social clôturé au 30 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PINE GROVE (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 20, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49732/267/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

**PATS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 78.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 556, fol. 30, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Report à nouveau ..... (2.101,90 EUR)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2001.

Signature.

(49731/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

**RALIBAN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 76.649.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 89, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2001.

Signatures.

(49740/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

**RANDAS INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 76.650.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 45, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2001.

Signatures.

(49741/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

**MIC - MARKETING INTERNATIONAL CORPORATION, S.à r.l.,****Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6743 Grevenmacher, 3, rue Kummert.

**STATUTEN**

Im Jahre zweitausendundeins, am fünfundzwanzigsten Juli.

Vor dem Endesunterzeichneten Notar Frank Molitor, im Amtssitz zu Düdelingen.

Ist erschienen:

Ernst-Günter Jung, Kaufmann, wohnhaft in D-64747 Breuberg, Odenwaldring 36,

hier vertreten durch Laurent Mosar, Rechtsanwalt, wohnhaft zu Luxemburg, auf Grund einer hier beigefügten Vollmacht.

Welcher Komparsent den unterzeichneten Notar ersuchte, die Satzung einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Die Gesellschaftsbezeichnung lautet MIC - MARKETING INTERNATIONAL CORPORATION, S.à r.l.

**Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Import, Export, Kauf, Verkauf jeder Art von Produkten der Kommunikationsindustrie.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft dienlich sein können.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt dreizehntausend Euro (13.000,- EUR) und ist in fünfhundert (500) Anteile von je sechszwanzig Euro (26,- EUR) eingeteilt.

**Art. 6.** Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar. An Drittpersonen dürfen die Anteile nur abgetreten werden nachdem sie vorher per Einschreibebrief mit Empfangsbestätigung den verbleibenden Gesellschaftern zur Übernahme angeboten wurden zum Wert wie er sich aus der letzten Bilanz ergibt und diese dieses Angebot nicht angenommen haben innerhalb von zwei (2) Monaten nach obengenannter Inkennzeichnung.

Im Fall einer Annahme des Angebots durch die verbleibenden Gesellschafter geschieht dies im Verhältnis zur Anzahl der schon durch sie gehaltenen Gesellschaftsanteile. Verzichtet ein Gesellschafter auf sein Vorkaufsrecht, so geht letzteres auf die anderen Gesellschafter über im Verhältnis zur Anzahl der schon durch sie gehaltenen Anteile.

Für den Fall daß Anteile von Todes wegen an einen Nichtgesellschafter, ausgenommen den überlebenden Ehegatten oder Nachkommen, übergegangen sind, so ist letzterer verpflichtet sie innerhalb von zwei (2) Monaten nach Ableben des vorherigen Besitzers den übrigen Gesellschaftern unter Einhaltung obengenannter Prozedur zur Übernahme anzubieten.

**Art. 7.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Zahl, Amtsdauer und Befugnisse durch die Generalversammlung festgesetzt werden und die zu jeder Zeit durch letztere abberufen werden können, ohne Angabe von Gründen.

**Art. 8.** Der Tod, die Entmündigung oder der Konkurs eines Gesellschafters bewirken nicht die Auflösung der Gesellschaft. Die Erben des verstorbenen Gesellschafters sind nicht berechtigt Siegel auf die Güter und Papiere der Gesellschaft anlegen zu lassen. Zur Wahrung ihrer Rechte dürfen ausschließlich diejenigen Werte in Betracht gezogen werden die sich aus der letzten Bilanz ergeben.

**Art. 9.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 10.** Jedes Jahr wird am einunddreißigsten Dezember das Inventar aller Aktiva und Passiva der Gesellschaft aufgestellt. Der ausgewiesene Nettogewinn nach Abzug der Unkosten, Gehälter und sonstiger Abschreibungen, wird wie folgt zugewiesen:

- fünf (5 %) vom Hundert der Schaffung einer gesetzlichen Rücklage solange diese Rücklage nicht zehn (10 %) vom Hundert des Kapitals darstellt.
- der Rest steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

**Art. 11.** Im Fall der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 12.** Im Falle einer Einmanngesellschaft, werden die durch das Gesetz oder obenstehende Satzung der Generalversammlung zustehenden Rechte durch den alleinigen Gesellschafter ausgeübt.

**Art. 13.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Komparent auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 beziehungsweise der diesbezüglichen Abänderungsgesetze.

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Partnern auf siebenundzwanzigtausend Luxemburger Franken (27.000,- LUF) abgeschätzt.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Das Gesellschaftskapital wurde integral von Ernst-Günter Jung, vorbenannt, gezeichnet.

Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so daß der Betrag von dreizehntausend Euro (13.000,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise heute und endet am 31. Dezember 2001.

#### *Außerordentliche Generalversammlung*

Sodann hat der Gesellschafter, welcher das gesamte Gesellschaftskapital innehat, folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Zahl der Geschäftsführer wird festgelegt auf einen (1).
- 2) Wird zum Geschäftsführer ernannt: Ernst-Günter Jung, Kaufmann, wohnhaft in D-64747 Breuberg, Odenwaldring 36.
- 3) Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet durch die Unterschrift des Geschäftsführers.
- 4) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6743 Grevenmacher, 3, rue Kummert.

Vor Abschluß der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar die Komparenten auf die Notwendigkeit hingewiesen, die behördlichen Genehmigungen zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde, errichtet wurde zu Luxemburg, 8, rue Notre-Dame.

Nach Vorlesung an die Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: L. Mosar, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 2001, vol. 861, fol. 39, case 7. – Reçu 5.244 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 1<sup>er</sup> août 2001.

F. Molitor.

(49835/223/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2001.

**RAVENNA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 65.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 556, fol. 30, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2001.

Signature.

(49744/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

---

**RAVENNA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 65.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 556, fol. 30, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Report à nouveau ..... (20.873,37 EUR)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2001.

Signature.

(49745/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

---

**ROMAN S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-3733 Rumelange, 3, Cité Kiirchberg.

Changement d'adresse du siège de la ROMAN S.C.I.

Nouvelle adresse:

Gérant: Schuler Romain, 3, Cité Kiirchberg, L-3733 Rumelange

(Ancienne adresse: 2 Hewelwe, L-3825 Schifflange)

R. Schuler

Gérant

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 320, fol. 69, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49748/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

---

**RIPIEMO COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 35.630.

L'an deux mille un, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de RIPIEMO COMPANY S.A., R. C. B N° 35.630, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 19 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 194 du 24 avril 1991.

La séance est ouverte à onze heures vingt sous la présidence de Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, avec adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Sébastien Dodo, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les deux mille quatre cent soixante-quatorze actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux millions quatre cent soixante-quatorze mille francs luxembourgeois sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions;
2. Conversion de la devise du capital en Euro de sorte que le capital social s'élève désormais à Euro 61.328,85 (soixante et un mille trois cent vingt huit euros et quatre vingt cinq cents);
3. Réduction du capital social de la société à concurrence de Euro 11.848,85 (onze mille huit cent quarante huit euros et quatre vingt cinq cents) pour le porter de son montant actuel de Euro 61.328,85 (soixante et un mille trois cent vingt huit euros et quatre vingt cinq cents) à Euro 49.480,- (quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt euros) par apurement de pertes à due concurrence sans annulation d'actions;
4. Fixation d'une nouvelle valeur nominale à Euro 20,- (vingt euros); le capital est désormais fixé à Euro 49.480,- (quarante neuf mille quatre cent quatre vingt euros) représenté par 2.474 (deux mille quatre cent soixante-quatorze) actions de Euro 20,- (vingt euros) chacune;
5. Introduction d'un nouveau capital autorisé à concurrence de Euro 50.520,- (cinquante mille cinq cent vingt euros) pour porter le capital social de son montant actuel de Euro 49.480,- (quarante neuf mille quatre cent quatre-vingts euros) à Euro 100.000,- (cent mille euros) et modification subséquente de l'article 3 des statuts;
6. Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles et de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé;
7. Modification de la durée des mandats des administrateurs et du commissaire pour la porter de 2 ans à 6 ans et modification subséquente des articles 6 et 9 des statuts;
8. Ajout aux articles 6 et 9 des statuts de la mention suivante:  
«Ils sont rééligibles.»;
9. Ajout à l'article 7 des statuts du paragraphe suivant:  
«En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.»;
10. Modification de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:  
«Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du Conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»;

11. Ajout d'un nouvel article 9 ayant la teneur suivante:

«Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration agissant par son président ou un délégué du Conseil»;

12. Renumérotation subséquente des articles;

13. Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Mademoiselle la Présidente et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée a pris, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

*Première résolution*

La valeur nominale des actions est supprimée.

*Deuxième résolution*

La devise du capital social est convertie de LUF en Euro au cours de 40,3399 LUF pour 1,- Euro, de sorte que ledit capital social est fixé à 61.328,85 Euro, divisé en 2.474 actions sans désignation de valeur nominale.

*Troisième résolution*

Le capital social est réduit à concurrence de 11.848,85 Euro pour le porter de 61.328,85 Euro à 49.480,- Euro par apurement de pertes à due concurrence sans annulation d'actions.

La réalité des pertes a été prouvée au notaire instrumentaire par la remise d'un bilan établi au 31 décembre 2000 ainsi que d'une attestation établie en date du 24 juillet 2001 par le commissaire aux comptes de la Société, FIN-CON-TROLE S.A., une société avec siège social au 25A, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg, laquelle attestation restera annexée aux présent acte pour être enregistrée en même temps.

*Quatrième résolution*

La valeur nominale des actions est fixée à 20,- Euro.

*Cinquième résolution*

Le nouveau capital autorisé de la Société est fixé à 100.000,- Euro.

*Sixième résolution*

Il est décidé d'autoriser le Conseil d'Administration d'émettre des emprunts convertibles et de supprimer ou de limiter le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé.

*Septième résolution*

En conséquence des six résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts de la Société est reformulé pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt (49.480,-) euros (EUR) représenté par deux mille quatre cent soixante-quatorze (2.474) actions d'une valeur nominale de vingt (20,-) euros (EUR) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à concurrence de cinquante mille cinq cent vingt (50.520,-) euros (EUR) pour le porter de son montant actuel de quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt (49.480,-) euros (EUR) à cent mille (100.000,-) euros (EUR), par l'émission de deux mille cinq cent vingt-six (2.526) actions d'une valeur nominale de vingt (20,-) euros (EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, de déterminer, le cas échéant le montant de la prime d'émission, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale au plus tard cinq ans à partir de la présente résolution en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article 3 des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.»

#### *Huitième résolution*

La durée du mandat des administrateurs et du commissaire est modifiée pour la porter de deux (2) ans à six (6) ans.

#### *Neuvième résolution*

Aux articles 6 et 9 des statuts de la Société il est ajouté la mention «Ils sont rééligibles».

#### *Dixième résolution*

Suite aux deux résolutions qui précèdent les articles 6 et 9 des statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La durée de leur mandat est de six ans. Les mandats des administrateurs ne sont pas rémunérés. Ils sont rééligibles.»

«**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires qui sont nommés pour le terme de six ans. Le mandat du ou des commissaires n'est pas rémunéré. Ils sont rééligibles.»

#### *Onzième résolution*

A l'article 7 des statuts de la Société il est ajouté un nouvel alinéa 3 avec la teneur suivante:

«**Art. 7. alinéa 3.** En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.»

#### *Douzième résolution*

L'article 8 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée par la signature individuelle du délégué du Conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

#### *Treizième résolution*

Il est ajouté un nouvel article 9 dans les statuts de la Société lequel aura la teneur suivante:

«**Art. 9.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration agissant par son président ou un délégué du Conseil.»

#### *Quatorzième résolution*

Suite à la résolution qui précède les articles 9 à 16 des statuts de la Société sont renumérotés 10 à 17.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures trente. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Caspari, M. Prospert, S. Dodo, M. Weinandy.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2001, vol. 130S, fol. 63, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2001.

A. Schwachtgen.

(49746/230/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

**RIPIEMO COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 35.630.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 852 du 25 juillet 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2001.

A. Schwachtgen.

(49747/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

**SAKARA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 70.920.

L'an deux mille un, le six juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SAKARA HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 70.920,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 767 du 15 octobre 1999,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentant,

- en date du 29 novembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 108 du 1<sup>er</sup> février 2000,

- en date du 27 juillet 2000, publié au Mémorial C, numéro 17 du 11 janvier 2001,

- en date du 10 octobre 2000, publié au Mémorial C, numéro 250 du 7 avril 2001,

- en date du 22 décembre 2000, en voie de publication au Mémorial C,

- en date du 15 mai 2001, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

Monsieur le Président expose ensuite:

1,- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille neuf cent soixante-quatre (1.964) actions d'une valeur nominale de mille Euros ( 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de un million neuf cent soixante-quatre mille Euros ( 1.964.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2,- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Division des actions actuellement émises en remplaçant chaque action de EUR 1.000,- par 2 actions de EUR 500,- chacune;

b) Augmentation du capital social de cent cinquante sept mille Euros ( 157.000,-), pour le porter de son montant actuel de un million neuf cent soixante-quatre mille Euros ( 1.964.000,-) à deux millions cent vingt et un mille Euros ( 2.121.000,-) moyennant émission de trois cent quatorze (314) actions nouvelles de cinq cents Euros ( 500,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes et rachetables, à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces, le prix d'émission étant de deux mille six cent cinquante Euros ( 2.650,-) par action, ce qui implique une prime d'émission de deux mille cent cinquante Euros ( 2.150,-) par action;

c) Renonciation au droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires;

d) Souscription et libération des actions nouvelles par CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A.;

e) Modification afférente de l'article 3 des statuts;

f) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de diviser les actions actuellement émises, en remplaçant chaque action de mille Euros ( 1.000,-) par deux (2) actions de cinq cents Euros ( 500,-) chacune, de sorte que le capital de un million neuf cent soixante-quatre mille Euros ( 1.964.000,-) est représenté par trois mille neuf cent vingt-huit (3.928) actions d'une valeur nominale de cinq cents Euros ( 500,-) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de cent cinquante-sept mille Euros ( 157.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million neuf cent soixante-quatre mille Euros ( 1.964.000,-) à deux millions cent vingt-et-un mille Euros ( 2.121.000,-), moyennant émission de trois cent quatorze (314) actions nouvelles de cinq cents Euros ( 500,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes et rachetables à libérer par des versements en espèces, le prix d'émission étant de deux mille six cent cinquante Euros ( 2.650,-) par action, ce qui implique une prime d'émission de deux mille cent cinquante Euros ( 2.150,-) par action.

*Troisième résolution*

L'assemblée prend acte, dans le cadre de l'augmentation de capital décidée ci-avant, de la renonciation au droit de souscription préférentiel des actionnaires ne participant pas à cette augmentation de capital.

*Souscription et libération*

Intervient aux présentes:

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, ici représentée par Monsieur Emile Dax, prénommé, en vertu d'une procuration annexée au présent acte, lequel représentant déclare souscrire au nom de sa mandante les trois cent quatorze (314) actions nouvellement émises.

L'assemblée accepte la souscription des 314 actions nouvelles par CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A., préqualifiée.

Les trois cent quatorze (314) actions nouvelles au prix d'émission de deux mille six cent cinquante Euros ( 2.650,-) chacune, ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de huit cent trente-deux mille cent Euros ( 832.100,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Quatrième résolution*

Suite à la résolution qui précède l'article trois (3) - premier (1<sup>er</sup>) alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à deux millions cent vingt et un mille Euros ( 2.121.000,-) représenté par quatre mille deux cent quarante-deux (4.242) actions d'une valeur nominale de cinq cents Euros ( 500,-) chacune.»

*Frais*

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à quatre cent sept mille francs (407.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, A. Monte, S. Henryon, F. Kessler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2001, vol. 870, fol. 35, case 4. – Reçu 335.668 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 août 2001.

F. Kessler.

(49749/219/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

**SAKARA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 70.920.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire, reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 6 juillet 2001, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 août 2001.

F. Kessler.

(49750/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

**SGI INGENIERIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1818 Howald, 1, rue des Joncs.  
R. C. Luxembourg B 7.463.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 21, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

B. Thunus

*Directeur-Adjoint*

(49753/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

---

**SGI INGENIERIE S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1818 Howald, 1, rue des Joncs.  
R. C. Luxembourg B 7.463.

Au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de SGI INGENIERIE S.A. LUXEMBOURG du 6 juin 2001, il a été décidé de :

- La nomination en tant que Président de :
- Monsieur Léon Nilles.
- La nomination en tant qu'administrateur pour une durée de un an de :
- Monsieur Michel Nardin.
- Le renouvellement pour une durée de un an du mandat d'administrateur de :
- Monsieur Léon Nilles,
- Monsieur Andreia Poltera,
- Monsieur Lambros Anagnostopoulos,
- Monsieur Jacques Planchard,
- Monsieur Jean-Marc Wagener.

Luxembourg, le 6 juin 2001.

SGI INGENIERIE S.A. LUXEMBOURG

L. Nilles

*Président*

*Attestation du Conseil d'Administration*

Nous soussignés,

Léon Nilles, Président du Conseil d'Administration, et Michel Nardin, Administrateur de SGI INGENIERIE S.A. LUXEMBOURG, dont le siège social est 1, rue des Joncs à L-1818 Howald,

certifient que:

- Monsieur Albert Wiesen, Directeur, né le 11 août 1939 à Wiltz n'occupe plus de fonctions au sein de SGI INGENIERIE S.A. LUXEMBOURG depuis le 1<sup>er</sup> avril 2001.

- Monsieur Gilbert Zahles, Directeur-Adjoint, né le 13 décembre 1967 à Pétange n'occupe plus de fonctions au sein de SGI INGENIERIE S.A. LUXEMBOURG depuis le 1<sup>er</sup> février 2001.

- Monsieur Jean-Paul Feyereisen, né le 10 mars 1954 à Luxembourg occupe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, le poste d'Ingénieur en Chef de la société et que sa signature est requise pour tout engagement propre à la société, conformément au règlement interne des signatures.

Howald, le 9 juin 2001.

M. Nardin / L. Nilles

*Administrateur / Président*

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 21, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(49754/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

---

**STUDIO CREATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8436 Steinfort, 8, rue de Kleinbettingen.  
R. C. Luxembourg B 55.491.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Capellen, le 30 juillet 2001, vol. 137, fol. 62, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2001.

Signatures.

(49775/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

---

**SIMEX SPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 52.286.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 556, fol. 35, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2001.

SIMEX SPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(49757/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

---

**SIMEX SPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 52.286.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire  
tenue de manière extraordinaire du 26 juillet 2001*

*Résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'Assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice clos au 30 septembre 2001:

*Conseil d'Administration*

- MM. Renzo Maggi, administrateur de société, demeurant à Castelnuovo Sciviva (Italie), président;  
Ferdinando Maggi, administrateur de société, demeurant à Castelnuovo Sciviva (Italie), administrateur  
Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Simone Strocchi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes*

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11 boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SIMEX SPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 556, fol. 35, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49756/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

---

**SUNLITE HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 22.322.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en euros, le Conseil d'Administration du 23 juillet 2001 a procédé à la conversion du capital social en euros, de sorte que le capital social actuel de NLG 150.000,- est converti en EUR 68.067,03.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 23 juillet 2001 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en euros, pour le porter du montant actuel de EUR 68.067,03 à un montant de EUR 68.100,-. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 32,97 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur la réserve légale.

Cette augmentation de capital porte ainsi la valeur nominale des actions à un montant de EUR 454,-.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en euros, est désormais fixé à un montant de EUR 68.100,- représenté par 150 actions d'une valeur nominale de EUR 454,- chacune, entièrement libérées.

Luxembourg, le 23 juillet 2001.

*Pour SUNLITE HOLDING*

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 556, fol. 35, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49776/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

---

**SODETIM S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 55.920.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2001.

Signatures.

(49764/309/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

---

**SODETIM S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 55.920.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2001.

Signatures.

(49765/309/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

---

**SODETIM S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 55.920.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2001.

Signatures.

(49766/309/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

---

**SODETIM S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 55.920.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2001.

Signatures.

(49767/309/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

---

**SODETIM S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 55.920.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. \*, fol. \*, case \*, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2001.

Signature.

(49768/309/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

---

**SHEN-ZHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Helmdange.  
R. C. Luxembourg B 59.235.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 24, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(49755/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

---

**SOROL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 72.441.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 556, fol. 27, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 556, fol. 27, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2001.

*Pour la société SOROL S.A.*

Signature

(49772/054/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

**SOROL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.  
R. C. Luxembourg B 72.441.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social le 5 juin 2001 à 10.00 heures.*

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Sandrine Gravé qui désigne aux fonctions de secrétaire Madame Isabelle Mouyau.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sophie Pirotte tous présents et acceptant.

Madame la Présidente expose et l'assemblée constate:

- que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau

- qu'il résulte de ladite liste de présence que deux actionnaires détenant 1.000 actions, soit la totalité des actions émises sont présents ou représentés, de sorte que la présente assemblée a pu se réunir sans publication préalable d'avis de convocation, tous les actionnaires déclarant par eux-mêmes ou par leurs mandataires respectifs d'avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération

- que dès lors la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1999
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice se terminant au 31 décembre 1999
5. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2000
6. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
7. Affectation du résultat
8. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2000
9. Démission des Administrateurs et nomination de nouveaux Administrateurs
10. Démission du Commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes
11. Transfert du siège social
12. Divers

Madame la Présidente soumet à l'assemblée le rapport du commissaire pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1999 et fournit les détails explicatifs au sujet du bilan et du compte de profits et de pertes soumis à la présente assemblée.

La Présidente propose aux actionnaires d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et par vote séparé au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs durant l'année se terminant le 31 décembre 1999.

Madame la Présidente soumet à l'assemblée le rapport du commissaire pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2000 et fournit les détails explicatifs au sujet du bilan et du compte de profits et de pertes soumis à la présente assemblée.

La Présidente propose aux actionnaires d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et par vote séparé au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs durant l'année se terminant le 31 décembre 2000.

Ensuite et après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes

*Première résolution*

L'assemblée ratifie le rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1999.

*Deuxième résolution*

Le bilan arrêté au 31 décembre 1999 et le compte de profits et pertes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1999 sont approuvés tels que repris en annexe.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de reporter la perte à nouveau d'un montant de EUR 35.524,-

*Quatrième résolution*

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et par vote séparé au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs durant l'exercice se terminant le 31 décembre 1999.

*Cinquième résolution*

L'assemblée ratifie le rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2000.

*Sixième résolution*

Le bilan arrêté au 31 décembre 2000 et le compte de profits et pertes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2000 sont approuvés tels que repris en annexe.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de reporter la perte à nouveau d'un montant de EUR 9.334

*Huitième résolution*

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et par vote séparé au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs durant l'exercice se terminant le 31 décembre 2000.

*Neuvième résolution*

L'assemblée prend acte de la démission des administrateurs, à savoir les sociétés VALON S.A., LANNAGE S.A., de Monsieur André Cuendet, et de Monsieur Alain Gardiol.

L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateur, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2006

- la société WORLD DIRECTORS, avec siège à Tortola
- la société WORLD BUSINESS ADMINISTRATION, avec siège à Tortola
- Monsieur Natale Capula, demeurant à L-2155

*Dixième résolution*

L'assemblée prend acte de la démission de la société AUDIT TRUST S.A.

L'assemblée nomme la société ROYAL CONSULTING & TRUST, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, boulevard Royal, 25C, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

*Onzième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 22, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 5 juin 2001.

S. Gravé / S. Pirotte / I. Mouyau  
Présidente / Scrutateur / Secrétaire

Liste de présence de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue le 5 juin 2001 à 10.00 heures

N°	Désignation des actionnaires	Nombre d'actions	Présent	Signature de l'actionnaire ou du représentant
1	LANNAGE S.A.	500	Oui	Signatures
2	VALON S.A.	500	Oui	Signatures
Total:		1.000		

Luxembourg, le 5 juin 2001.

S. Gravé / S. Pirotte / I. Mouyau  
Présidente / Scrutateur / Secrétaire

*Conseil d'Administration*

WORLD DIRECTORS avec siège à Tortola  
WORLD BUSINESS ADMINISTRATION, avec siège à Tortola  
Monsieur Natale Capula, demeurant à L-2155 Luxembourg

*Commissaire*

ROYAL CONSULTING & TRUST, ayant son siège social à L - 2449 Luxembourg

**SITUATION DU CAPITAL**

Capital autorisé .....	30.986,69 EUR
Capital souscrit .....	124.000,- EUR

*Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale*

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 5 juin 2001 statuant sur les comptes de l'exercice 1999 a décidé de reporter la perte à nouveau d'un montant de EUR 35.524,-

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 5 juin 2001 statuant sur les comptes de l'exercice 2000 a décidé de reporter la perte à nouveau d'un montant de EUR 9.334,-

Conseil d'Administration

Est mandaté aux fonctions d'administrateur, la société WORLD DIRECTORS avec siège à Tortola, la société WORLD BUSINESS ADMINISTRATION, avec siège à Tortola, et Monsieur Natale Capula, demeurant à L-2155 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Commissaire

Est mandaté aux fonctions de commissaire aux comptes la société ROYAL CONSULTING & TRUST, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Siège social

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 22, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 556, fol. 27, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49773/054/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

### TAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered Office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 77.676.

In the year two thousand and one, on the fifth day of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of TAL HOLDING S.A., a «société anonyme holding», which was incorporated by deed of the undersigned notary of August 31, 2000, published in the Mémorial C number 119 of February 16, 2001,

registered in the Luxembourg Company Register under section B number 77.676 and having its registered office at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, (hereafter referred to as the «Company»).

The Articles of Incorporation of the Company have not been amended since.

The extraordinary general meeting is opened and presided over by Mr Eggert J. Hilmarsson, bank employee, residing in Hesperange (Luxembourg).

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Brendan D. Klapp, employee, residing in Bettembourg (Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer Mr Rémy Meyers, bank employee, residing in Strassen (Luxembourg), in the chair.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1.- To amend the actual nominal value and the number of the existing shares of the Company.

2.- To allow the Board of directors of the Company to proceed to the inscription of the new shares and to proceed at the same time to the exchange of the former shares against the new shares.

3.- To increase the subscribed share capital of the Company by an amount of thirty-four million two hundred seventy-four thousand Icelandic Krona (34,274,000.- ISK) so as to raise the subscribed capital from its present amount of two million five hundred thousand (2,500,000.- ISK) to an amount of thirty-six million seven hundred seventy-four thousand Icelandic Krona (36,774,000.- ISK) by the creation and issue of hundred seventy-one thousand three hundred and seventy (171,370) new additional shares with a par value of two hundred Icelandic Krona (200.- ISK) each, having the same rights and privileges as the already existing shares.

4.- To have these new shares subscribed by WAVERTON GROUP LIMITED, a company governed by the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office in Akara Building, 24 de Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (British Virgin Islands), the other existing shareholder having waived its preferential subscription right, and to have payment in cash of the par value of two hundred Icelandic Krona (200.- ISK) of each such new subscribed share.

5.- To amend Article 5, first and second paragraph of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the change of the par value of the shares and the capital increase, to give it then henceforth the following wording:

«**Art. 5.** The subscribed share capital is set at thirty-six million seven hundred seventy-four thousand Icelandic Krona (36,774,000.-) consisting of hundred eighty-three thousand eight hundred seventy (183,870) shares with a par value of two hundred Icelandic Krona (200.- ISK) per share.»

«The authorised share capital is fixed at one hundred million Icelandic Krona (100,000,000.- ISK) consisting of five hundred thousand (500,000) shares with a par value of two hundred Icelandic Krona (200.- ISK) per share.»

II) The shareholders present or represented, the proxies of the eventually represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the eventually represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital of two million five hundred thousand Icelandic Krona (2,500,000.- ISK) are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to change the present nominal value of the Company's shares and to replace in consequence the twenty-five thousand (25,000) existing shares having each a par value of hundred Icelandic Krona (100.- ISK) and representing the whole subscribed capital in the amount of two million five hundred thousand Icelandic Krona (2,500,000.- ISK) by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of two hundred Icelandic Krona (200.- ISK) per share.

The Board of Directors of the Company is especially empowered to proceed to the inscription therefore required, to the exchange of the former shares against the new shares, in relation of two (2) former shares for one (1) new share and finally to proceed to the cancellation of the total twenty-five thousand (25,000) existing shares.

*Second resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of thirty-four million two hundred seventy-four thousand Icelandic Krona (34,274,000.- ISK) so as to raise the subscribed capital from its present amount of two million five hundred thousand Icelandic Krona (2,500,000.- ISK) to an amount of thirty-six million seven hundred seventy-four thousand Icelandic Krona (36,774,000.- ISK) by the creation and issue of hundred seventy-one thousand three hundred and seventy (171,370) new additional shares with a par value of two hundred Icelandic Krona (200.- ISK) per share, each share having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders.

*Third resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders acknowledges that the other existing shareholder has duly waived his preferential subscription right and resolves to accept to the subscription of the hundred seventy-one thousand three hundred and seventy (171,370) new additional shares, with a par value of two hundred Icelandic Krona (200.- ISK) each, the following shareholder:

WAVERTON GROUP LIMITED, a company governed by the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office in Akara Building, 24 de Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (British Virgin Islands).

*Subscription - Payment*

There now appeared:

the company WAVERTON GROUP LIMITED, prenamed,

here represented by Mr Eggert J. Hilmarsson, bank employee, residing in Hesperange (Luxembourg) acting on his capacity as a special proxy-holder of the prenamed subscriber with individual signing power.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of the said subscriber to the hundred seventy-one thousand three hundred and seventy (171,370) new shares at the par value of two hundred Icelandic Krona (200.- ISK) per share and to entirely pay up in cash each newly issued share.

Furthermore the subscriber declares and all the participants in the extraordinary general meeting of shareholders recognize that each new share issued has been entirely paid up in cash, and that the Company has now at its free disposal the total amount of thirty-four million two hundred seventy-four thousand Icelandic Krona (34,274,000.- ISK), proof of such payment has been given to the undersigned notary who expressly records this statement.

*Fourth resolution*

As a result of the above mentioned change of the par value and capital increase, the extraordinary general meeting resolves to amend Article 5, First and Second Paragraph of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect these changes. The extraordinary general meeting resolves that Article 5, First and Second paragraph of the Company's Articles of Incorporation shall thus forthwith read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed share capital is set at thirty-six million seven hundred seventy-four thousand Icelandic Krona (36,774,000.- ISK) consisting of hundred eighty-three thousand eight hundred and seventy (183,870) shares with a par value of two hundred Icelandic Krona (200.- ISK) per share.»

**Second paragraph**

«The authorised share capital is fixed at one hundred million Icelandic Krona (100,000,000.- ISK) consisting of five hundred thousand (500,000) shares with a par value of two hundred Icelandic Krona (200.- ISK) per share.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this present deed are estimated at approximately two hundred fifty thousand Luxembourg francs.

*Valuation*

For the purpose of registration, the before mentioned capital increase in the amount of thirty-four million two hundred seventy-four thousand Icelandic Krona (34,274,000.-) is valued at fifteen million seven hundred ten thousand eight hundred fifty-nine Luxembourg francs (15,710,859.- LUF).

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le cinq juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TAL HOLDING S.A., une société anonyme holding, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 août 2000, publié au Mémorial C numéro 119 du 16 février 2001,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 77.676, et ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors. L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte et présidée par Monsieur Eggert J. Hilmarsson, employé de banque, demeurant à Hesperange (Luxembourg).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg). L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Rémy Meyers, employé de banque, demeurant à Strassen (Luxembourg).

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- De modifier la valeur nominale et le nombre des actions existantes de la société.

2.- De donner plein pouvoir au conseil d'administration de la Société pour procéder à l'inscription des actions qui s'impose et en même temps à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles.

3.- D'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-quatre millions deux cent soixante-quatorze mille couronnes islandaises (34.274.000,- ISK) afin de porter le capital souscrit de son montant actuel de deux millions cinq cent mille couronnes islandaises (2.500.000,- ISK) à un montant de trente-six millions sept cent soixante-quatorze mille couronnes islandaises (36.774.000,-) par la création et l'émission de cent soixante et onze mille trois cent soixante-dix (171.370) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cents couronnes islandaises (200,- ISK) par action et ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

4.- D'accepter WAVERTON GROUP LIMITED, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Akara Building, 24 de Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), l'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel et de recevoir la libération de la valeur nominale de deux cents couronnes islandaises (200,- ISK) par action de chacune de ces actions nouvelles par un apport en numéraire (espèces).

5.- De modifier l'article 5, Premier et Deuxième alinéas des statuts de la Société afin de refléter le changement de la valeur nominale des actions et l'augmentation de capital intervenues, pour leur donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente-six millions sept cent soixante-quatorze mille couronnes islandaises (36.774.000,-) représenté par cent quatre-vingt-trois mille huit cent soixante-dix (183,870) actions d'une valeur nominale de deux cents couronnes islandaises (200,- ISK) chacune.»

«Le capital autorisé est fixé à cent millions de couronnes islandaises (100.000.000,- ISK) représenté par cinq cent mille (500.000) actions d'une valeur nominale de deux cents couronnes islandaises (200,- ISK) chacune.»

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de deux millions cinq cent mille couronnes islandaises (2.500.000,- ISK) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'actuelle valeur nominale des actions de la Société et de remplacer en conséquence les vingt-cinq mille (25.000) actions existantes d'une valeur nominale de cent couronnes islandaises (100,- ISK) chacune, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la société au montant de deux millions cinq cent mille couronnes islandaises (2.500.000,- ISK) par douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale de deux cents couronnes islandaises (200,- ISK) chacune.

A cet effet le conseil d'administration de la Société est spécialement mandaté et autorisé pour procéder à l'inscription qui s'impose, à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles, deux (2) actions anciennes donnant droit à une (1) action nouvelle et à l'annulation de toutes les vingt-cinq mille (25.000) actions anciennes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente quatre millions deux cent soixante-quatorze mille couronnes islandaises (34.274.000,- ISK) afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de deux millions cinq cent mille couronnes islandaises (2.500.000,- ISK) à un montant de trente-six millions sept cent soixante-quatorze mille couronnes islandaises (36.774.000,- ISK) par la création et l'émission de cent soixante et onze mille trois cent soixante-dix (171.370) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cents couronnes islandaises (200,- ISK) par action, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de cette assemblée générale extraordinaire.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires reconnaît que l'autre actionnaire existant a renoncé régulièrement à son droit de souscription préférentiel et décide d'accepter la souscription des cent soixante et onze mille trois cent soixante-dix (171.370) actions nouvelles, d'une valeur nominale de deux cents couronnes islandaises (200,- ISK) chacune, par l'actionnaire ci-après WAVERTON GROUP LIMITED, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Akara Building, 24 de Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

*Souscription - Paiement*

Est ensuite intervenue aux présentes:

La société WAVERTON GROUP LIMITED, prédésignée, ici représentée par Monsieur Eggert J. Hilmarsson, employé de banque, demeurant à Hesperange (Luxembourg),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du prédit souscripteur avec pouvoir de signature individuelle. Lequel comparant, agissant es dites qualités, déclare souscrire au nom et pour le compte du souscripteur susnommé les cent soixante et onze mille trois cent soixante-dix (171.370) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cents couronnes islandaises (200,- ISK) par action, et déclare libérer entièrement chaque action nouvellement émise par versement en numéraire (espèces).

Le prédit souscripteur déclare en outre et tous les actionnaires présents à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque action nouvelle a été intégralement libérée en espèces, et que la somme totale de trente-quatre millions deux cent soixante-quatorze mille couronnes islandaises (34.274.000,- ISK) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Quatrième résolution*

Comme suite à la modification de la valeur nominale et à l'augmentation de capital évoquées ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'Article 5, Premier et Deuxième paragraphes des Statuts de la Société pour refléter ces changements. L'assemblée générale extraordinaire décide que l'Article 5, Premier et Deuxième paragraphes des Statuts de la Société seront dorénavant rédigés comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente-six millions sept cent soixante-quatorze mille couronnes islandaises (36.774.000,- ISK) représenté par cent quatre-vingt-trois mille huit cent soixante-dix (183.870) actions d'une valeur nominale de deux cents couronnes islandaises (200,- ISK) chacune.»

«Le capital autorisé est fixé à cent millions de couronnes islandaises (100.000.000,- ISK) représenté par cinq cent mille (500.000) actions d'une valeur nominale de deux cents couronnes islandaises (200,- ISK) chacune.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à environ deux cent cinquante mille francs luxembourgeois.

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital social précitée à hauteur de trente-quatre millions deux cent soixante-quatorze mille couronnes islandaises (34.274.000,- ISK) est évaluée à quinze millions sept cent dix mille huit cent cinquante-neuf francs luxembourgeois (15.710.859,- LUF).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. J. Hilmarsson, B. D. Klapp, R. Meyers, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 juillet 2001, vol. 861, fol. 10, case 11. – Reçu 157.109 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1<sup>er</sup> août 2001.

J.-J. Wagner.

(49782/239/227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

**TAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 77.676.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1<sup>er</sup> août 2001.

J.-J. Wagner.

(49783/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

**SURVEICO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1818 Howald, 1, rue des Joncs.  
R. C. Luxembourg B 37.652.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 21, case 22, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

B. Thunus

Directeur

(49777/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

---

**SURVEICO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1818 Howald, 1, rue des Joncs.  
R. C. Luxembourg B 37.652.

Au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de SURVEICO S.A. du 6 juin 2001, il a été décidé de:

- La nomination en tant que Président de:

- Monsieur Léon Nilles.

- La nomination en tant qu'administrateur pour une durée de un an de:

- Monsieur Michel Nardin.

- Le renouvellement pour une durée de un an du mandat d'administrateur de:

- Monsieur Léon Nilles,

- Monsieur Andreia Poltera,

- Monsieur Lambros Anagnostopoulos,

- Monsieur Jacques Planchard,

- Monsieur Jean-Marc Wagener.

- La nomination en tant que Directeur de SURVEICO S.A. de :

- Monsieur Bruno Thunus.

Luxembourg, le 9 juin 2001.

SURVEICO S.A.

L. Nilles

Président

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 21, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49778/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

---

**SOCIL, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 2, rue Albert Borschette.

Die Bilanz und Anhang per 31. Dezember 2000, einregistriert am 26. Juli 2001 unter Vol. 556, Fol. 4, Abs. 11 wurden beim öffentlichen Handels- Gesellschaftsregister, am 6. August 2001 beim Handelsregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Handelsblatt des Grossherzogtums Luxemburg.

Luxemburg, den 30. Juli 2001.

Unterschrift.

(49763/534/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

---

**STEEL HOME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 66.712.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 octobre 1998, acte publié au Mémorial C n° 922 du 21 décembre 1998.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 20, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STEEL HOME S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(49774/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

---

**TEDECO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 55.070.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 45, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2001.

Signature.

(49786/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

---

**TEDECO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 55.070.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 45, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2001.

Signature.

(49785/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

---

**TEDECO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 55.070.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg le 18 juin 2001 à 15.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que les mandats d'administrateur de Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg, de Monsieur Mattéo Tamburini, juriste, demeurant à Bologne (Italie) et de la société BRYCE INVEST S.A. avec siège social au 3 rue Guillaume Kroll à Luxembourg, ont été renouvelés pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de Monsieur Frank McCarroll demeurant à Dublin, 19 Ely Place (Irlande) a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Il résulte enfin dudit procès-verbal que le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 18 juin 2001 à 16.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel Jean a été élu aux fonctions d'administrateur-délégué de la société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 18 juin 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 45, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49787/768/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

---

**T.G. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 51.069.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu extraordinairement le 6 juillet 2001*

Au Conseil d'Administration de T.G. S.A. tenu extraordinairement («la société»), il a été décidé comme suit:

- de renouveler le mandat de M. Paul Caron en tant qu'administrateur délégué de la société pour une durée de 6 ans, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des actionnaires devant se tenir dans le courant de l'année 2006.

- de déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Paul Caron, demeurant 50 Quai Gustav Ador, Genève, Suisse, qui peut engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Signatures

Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 23, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49789/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

---

**SOPARFINVEST, Société Anonyme de participation financière.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 64.568.

—  
Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juillet 2001, le nombre des administrateurs a été porté à 6.  
Ont été nommés administrateurs:

Maître Joë Lemmer, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, 31, Grand-rue et Monsieur Francisco Guerra, juriste, demeurant à Luxembourg, 31, Grand-rue.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 556, fol. 27, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49769/268/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

---

**TECPRO TECHNOLOGY & PROCESS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 70.530.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2001.

Pour la société

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A.

Signature

(49784/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

---

**TELEPHONIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 4.229.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 556, fol. 26, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2001.

Signature.

(49788/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

---

**THE STEAMSHIP MUTUAL UNDERWRITING ASSOCIATION (EUROPE) LIMITED.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 56.669.

EXTRAIT

Le siège social de la société a été transféré du L-2249 Luxembourg, 3, boulevard Royal au L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 44, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49792/309/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

---

**TRAMADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2181 Luxembourg, 4-6, rue Marshall.  
R. C. Luxembourg B 57.419.

—  
Suite à L'Assemblée tenue en date du 4 juillet 2001 le siège de la société anciennement situé à L-1251 Luxembourg, 25, avenue du Bois est transféré avec effet immédiat aux 4-6, rue Marshall L-2181 Luxembourg.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société à responsabilité limitée

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 42, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49798/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

---

**TY BORDARDOUE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 26.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 556, fol. 30, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés.....	- 531.365,- FRF
Perte de l'exercice 1997.....	- 76.000,- FRF
Report à nouveau.....	- 607.365,- FRF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2001.

Signature.

(49801/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

---

**TY BORDARDOUE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 26.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 556, fol. 30, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés.....	- 607.366,21 FRF
Perte de l'exercice 1998.....	- 21.362,05 FRF
Report à nouveau.....	- 628.728,26 FRF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2001.

Signature.

(49802/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

---

**TY BORDARDOUE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 26.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 556, fol. 30, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés.....	- 628.728,26 FRF
Perte de l'exercice 1999.....	- 41.346,66 FRF
Report à nouveau.....	- 670.074,92 FRF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2001.

Signature.

(49803/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

---

**TY BORDARDOUE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 26.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 556, fol. 30, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés.....	- 670.074,92 FRF
Perte de l'exercice 2000.....	- 44.270,19 FRF
Report à nouveau.....	- 714.345,11 FRF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2001.

Signature.

(49804/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

---

**TIBOR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 15.460.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 7 juin 2001*

«... En vertu de cette autorisation, les membres du Conseil d'Administration décident de prendre les résolutions suivantes:

1. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le Conseil d'Administration décide de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001, le capital social, actuellement exprimé en francs belges (BEF), en euros (EUR). Ainsi, le capital social s'établit à EUR 1.487.361,15 (un million quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante et un euros et quinze cents).

2. Le Conseil d'Administration décide d'augmenter le capital social souscrit par incorporation de bénéfices reportés de EUR 2.638,85 (deux mille six cent trente-huit euros et quatre-vingt-cinq cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 1.490.000,- (un million quatre cent quatre-vingt-dix mille euros) sans émission d'actions nouvelles.

3. Le conseil d'Administration décide de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5. 1<sup>er</sup> Alinéa.**

«Le capital souscrit est fixé à EUR 1.490.000,- (un million quatre cent quatre-vingt-dix mille euros), représenté par 30.000 (trente mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

4. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente.

Luxembourg, le 7 juin 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2001, vol. 554, fol. 30, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49794/200/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

**TIBOR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 15.460.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2001.

F. Baden.

(49795/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

**AGENOR S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.  
R. C. Luxembourg B 30.010.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires*

*en date du 5 juin 2001 à Luxembourg à 11.00 heures*

L'assemblée générale approuve le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000 clôturant avec un bénéfice de LUF 363.294,- et décide de l'affecter comme suit:

Réserve légale: LUF 18.165,-. Bénéfice reporté: LUF 345.129,-.

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance. L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sortants pour le terme de 3 ans, allant jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2004.

L'assemblée générale décide de convertir le capital social en LUF en Euro.

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital de Euro 63.212,85 à Euro 63.223,- par incorporation de réserves légales.

L'assemblée générale décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à soixante-trois mille deux cent vingt-trois Euro (63.223,- EUR) représenté par mille sept cents (1.700) actions d'une valeur nominale de mille cinq cents Euro (1.500,- EUR) chacune.»

Pour extrait conforme

FIDUPLAN S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2001, vol. 555, fol. 52, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49852/752/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2001.

**THE UPPERWARE COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.  
R. C. Luxembourg B 48.928.

*Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 13 avril 2001*

Transfert de siège social:

Par une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 13 avril 2001, le Conseil d'Administration de la société THE UPPERWARE COMPANY S.A. a décidé de transférer le siège social de la société du 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg au 52 rue de la Vallée L-2661 Luxembourg à compter du 13 mars 2001.

Luxembourg, le 13 avril 2001.

*Le Conseil d'Administration*

C. Rozet / F. D'Hulster

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 85, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(49793/720/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

**TOPFLITE HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 39.005.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2001.

F. Baden.

(49796/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

**TOTAL MANAGEMENT ASSOCIATES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8325 Capellen, 1A, rue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 50.654.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 39, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**REPARTITION DU RESULTAT**

- Résultat de l'exercice .....	3.461.160,- LUF
- Résultat reporté .....	8.069.428,- LUF
- Résultat à affecter .....	11.530.588,- LUF
- Affectation à la réserve indisponible .....	-221.500,- LUF
- Résultat reporté .....	11.309.088,- LUF
- Résultats affectés .....	11.530.588,- LUF

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

MAZARS & GUERARD LUXEMBOURG

Signature

(49797/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

**TURNER AUDIT & DOMICILIATION COMPANY, Société Civile.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée des Associés de la société tenue en date du 1<sup>er</sup> août 2001*

Le siège social de la société est fixé, avec effet le 1<sup>er</sup> août 2001, l'adresse suivante:

60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Turner

*Réviseur d'entreprises - Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 44, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(49800/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

**TRIPLE A CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 74.601.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 556, fol. 26, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2001.

(49799/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

**WAXWING SECURITIES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 62.029.

L'an deux mille un, le treize juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Patricia Evrard, employée privée, demeurant à Olm,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société anonyme holding WAXWING SECURITIES HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62.029,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société en sa réunion du 9 juillet 2001.

Le procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par la comparante et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme holding WAXWING SECURITIES HOLDING S.A. a été constituée suivant acte notarié en date du 5 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil, numéro 156 du 16 mars 1998. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 janvier 2001, non encore publié.

2) Le capital social de la société est actuellement fixé à un million quatre-vingt-dix mille euros (1.090.000,- EUR), représenté par trente-cinq mille cent soixante-dix-sept (35.177) actions sans désignation de valeur nominale.

3) Conformément à l'article cinq des statuts, le capital pourra être augmenté à deux millions d'euros (2.000.000,- EUR), le cas échéant, par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera et à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

4) En sa réunion du 9 juillet 2001, le Conseil d'Administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent dix mille euros (210.000,- EUR) pour porter le capital social ainsi de son montant actuel d'un million quatre-vingt-dix mille euros (1.090.000,- EUR) à un million trois cent mille euros (1.300.000,- EUR) par l'émission de six mille sept cent soixante-dix-sept (6.777) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les anciennes actions.

Le Conseil d'Administration a constaté qu'un actionnaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription et a admis la société anonyme INTER PORTFOLIO S.A., avec siège social à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickham's Cay I Road Town, Tortola, British Virgin Islands, à la souscription des six mille sept cent soixante-dix-sept (6.777) actions nouvellement émises.

Les six mille sept cent soixante-dix-sept (6.777) actions nouvelles ont été souscrites par la société INTER PORTFOLIO S.A., prénommée, et ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent dix mille euros (210.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

La renonciation de l'actionnaire minoritaire et les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à un million trois cent mille euros (1.300.000,- EUR), représenté par quarante et un mille neuf cent cinquante-quatre (41.954) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Evaluation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de 140.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Evrard, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2001, vol. 9CS, fol. 88, case 4. – Reçu 84.714 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

F. Baden.

(49813/200/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

---

**WAXWING SECURITIES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 62.029.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2001.

F. Baden.

(49814/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

---

**UNIVERSAL TRADING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 204, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 47.040.

Le bilan, arrêté au 31 décembre 2000, enregistré à Grevenmacher, le 1<sup>er</sup> août 2001, vol. 168, fol. 55, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 1<sup>er</sup> août 2001.

(49807/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

---

**ZHENRU HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 80.803.

In the year two thousand one, on the twentieth of July.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ZHENRU HOLDINGS S.A., a holding company (société anonyme) having its registered office in Luxembourg, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B, number 80.803, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on January 5, 2001, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés.

The meeting is presided by Mrs Michelle Delfosse, ingénieur, residing in Tutange, who appointed as secretary Mr Jérôme Cardi, juriste, residing in Strassen.

The meeting elected as scrutineer Mr Ralph Bourgnon, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of capital in the amount of USD 125,000.- (one hundred twenty-five thousand American Dollars) to raise it from USD 75,000.- (seventy-five thousand American Dollars) to USD 200,000.- (two hundred thousand American Dollars) by the issuance of 1,250 (one thousand two hundred fifty) new shares of a par value of USD 100.- (one hundred American Dollars) each, to be issued at par, against cash and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

2) Subscription and full payment by the majority shareholder:

The company TRUSTINVEST Ltd.

3) In consequence with the above resolutions, amendment of Article 5.1 of the by-laws.

4) Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- All the shareholders being present, no convening notices was sent to the shareholders.

IV.- That the present meeting, representing the 100% of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to increase the share capital to the extent of USD 125,000.- (one hundred twenty-five thousand American Dollars) in order to raise it from its present amount of USD 75,000 (seventy five thousand American

Dollars) to USD 200,000.- (two hundred thousand American Dollars) by the the creation and issue of 1,250 (one thousand two hundred fifty) new shares of a par value of USD 100.- (one hundred American Dollars) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Second resolution*

Waiver is given by Mr Henri Grisius and Mrs Michelle Delfosse, of their preferential right.

*Subscription and Payment*

The total of the one thousand two hundred and fifty (1,250.-) new shares are then subscribed, by:

The company TRUSTINVEST Ltd., having its registered office in Simpson Xavier Court, Merchants Quay, Dublin 8, Ireland, by contribution in cash amounting to USD 125,000.- (one hundred twenty-five thousand American Dollars).

Here represented by Mrs Michelle Delfosse, prenamed.

Mrs Michelle Delfosse, acting in her above stated capacity after received lecture of all the above, has declared that she has full knowledge of the Articles of Association and of the financial situation of ZHENRU HOLDINGS S.A. and has declared to subscribe in the name and on behalf of the company TRUSTINVEST Ltd to the one thousand two hundred and fifty (1,250) new shares with a par value of one hundred American Dollars (USD 100.-) each.

The meeting of shareholders representing the corporate capital has accepted unanimously the subscription of the new shares by the prenamed subscriber.

*Payment*

The amount of one hundred twenty-five thousand American Dollars (USD 125,000.-) cash is at the disposal of the company as it has been certified to the notary by a bank certification.

*Third resolution*

As a consequence of the above resolutions, the general meeting decides to amend the Article five first paragraph of the by-laws to give it the following content:

**«Art. 5. First paragraph.**

The subscribed capital of the company is fixed at USD 200,000.- (two hundred thousand American Dollars), divided into 2,000 (two thousand) shares with a par value of USD 100.- (one hundred American Dollars) each.»

*Declaration*

The undersigned notary states in compliance with Article 32-1 of company law, as modified, that the conditions of Article 26 of this law have been observed.

*Estimation of costs*

For the purpose of registration the increase of capital is evaluated at five million nine hundred eighteen thousand seven hundred and fifty Luxembourg francs (LUF 5,918,750.-).

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the Company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately one hundred twenty thousand francs (LUF 120,000.-).

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary, the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille un, le vingt juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ZHENRU HOLDINGS S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre du commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 80.303, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 5 février 2001, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tutange, qui désigne comme secrétaire Mr Jérôme Cardi, juriste, demeurant à Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mr Ralph Bourgnon, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de USD 125.000.- (cent vingt-cinq mille dollars américains) de manière à le porter de son montant actuel, soit USD 75.000.- (soixante-quinze mille dollars américains), à USD 200.000.- (deux cent mille dollars américains) par l'émission de 1.250 (mille deux cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 100.- (cent dollars américains) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2) Souscription et paiement intégral par l'actionnaire majoritaire:

La société TRUSTINVEST Ltd.

3) Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts.

4) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que tous les actionnaires étant présents, les convocations d'usage n'ont pas été adressées aux actionnaires

IV.- Que la présente assemblée, réunissant 100% du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit et versé de la société à concurrence de USD 125.000,- (cent vingt-cinq mille dollars américains) de manière à le porter de son montant actuel, soit USD 75.000,- (soixante-quinze mille dollars américains), à USD 200.000,- (deux cent mille dollars américains) par l'émission de 1.250 (mille deux cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars américains) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

Renonciation est donnée par Mr Henri Grisius et Mrs Michelle Delfosse à leur droit privilégié.

*Souscription et libération*

Les mille deux cent cinquante (1.250) nouvelles actions sont souscrites à l'instant par:

La société TRUSTINVEST LTD, ayant son siège social à Simpson Xavier Court, Merchants Quay, Dublin 8, Irlande, et libérées par apport en espèces égal à USD 125.000,- (cent vingt-cinq mille dollars américains).

Ici représentée par Mrs Michelle Delfosse, prénommée.

Mrs Michelle Delfosse es qualités qu'elle agit, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société ZHENRU HOLDINGS S.A. et a déclaré souscrire au nom et pour le compte de la société TRUSTINVEST Ltd., aux 1.250 (mille deux cent cinquante) nouvelles actions, d'une valeur de cent dollars américains (USD 100,-) chacune.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société accepte, à l'unanimité, la souscription des actions nouvelles par le souscripteur prénommé.

*Libération*

Le montant de cent vingt-cinq mille dollars américains (USD 125.000,-) en espèces est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> paragraphe.**

Le capital souscrit est fixé à USD 200.000,- (deux cent mille dollars américains), représenté par 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars américains) chacune.»

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

*Evaluation - Frais*

Pour les besoins du fisc l'augmentation de capital est évaluée à cinq millions neuf cent dix-huit mille sept cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 5.918.750,-).

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de cent vingt mille francs (120.000,-).

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et, à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Delfosse, J. Cardi, R. Bourgnon, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 130S, fol. 54, case 6. – Reçu 57.458 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1<sup>er</sup> août 2001.

P. Bettingen.

(49817/202/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

## FONDATION STËFTUNG HËLLEF DOHEEM.

### *Rapport de Gestion aux administrateurs de la Stëftung Hëllef Doheem*

La Fondation STËFTUNG HËLLEF DOHEEM reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal du 29 octobre 1999 et étant le résultat d'une mise en commun d'activités des associations sans but lucratif FOYER SENIORS, AIDE FAMILIALE - AIDE SENIOR et HËLLEF DOHEEM KRANKEFLEG a accompli sa première année de vrai fonctionnement. Après l'année de création de la Fondation, suivi d'un processus de transfert, la Fondation a fonctionné en 2000 en se concentrant prioritairement sur ses propres activités à savoir promouvoir, coordonner, assurer, créer et organiser des services ambulatoires en faveur du maintien à domicile, des établissements semi-stationnaires et des institutions spécialisées apportant des aides, des soins et des activités de conseil et de soutien.

Bien que l'évolution et le développement des activités a été considérable, l'année 2000 a certainement aussi été marquée par les difficultés d'évaluation, d'organisation et de fonctionnement causés par les problèmes de démarrage de l'assurance dépendance. Les problèmes techniques, que nous espérons bientôt voir arriver à leur fin, ont souvent eu le devant sur les questions de principe de la prise en charge des personnes malades et dépendantes. Notre travail va au futur davantage être axé sur la qualité des services fournis, sur les conceptions et les méthodologies choisies, sur les besoins spécifiques et individuels de la personne soignée, qui doit toujours rester au centre de nos préoccupations.

Après une année dominée par une surcharge de travail, de retards, de réorganisation et de restructuration, l'objectif visé pour 2001 est la stabilisation et la consolidation à tous les niveaux et d'atteindre le régime de croisière. Par contre le but primaire de la Fondation et de son personnel est et restera le maintien d'une approche humaine à l'égard des personnes ayant besoin d'aide et de soins et de continuer le développement de la qualité professionnelle des services.

Luxembourg, le 19 juin 2001

*Pour la Fondation STËFTUNG HËLLEF DOHEEM*

P.-H. Meyers

*Président*

### *Rapport du Réviseur d'entreprises*

#### *au Conseil d'Administration STËFTUNG HËLLEF DOHEEM*

Nous avons contrôlé les comptes annuels de la Fondation STËFTUNG HËLLEF DOHEEM pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2000 et avons pris connaissance du rapport de gestion y relatif. Les comptes annuels et le rapport de gestion relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration. Notre responsabilité est, sur base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels et de vérifier la concordance du rapport de gestion avec ceux-ci.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les comptes annuels. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Conseil d'Administration pour l'arrêté des comptes annuels, ainsi qu'à effectuer une revue de leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision forment une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent, en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière au 31 décembre 2000 de la Fondation STËFTUNG HËLLEF DOHEEM ainsi que du résultat de l'exercice se terminant à cette date. Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels.

Luxembourg, le 19 juin 2001.

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

*Réviseur d'entreprises*

Représentée par

L. Henzig

### BILAN AU 31 DECEMBRE 2000 (exprimé en francs luxembourgeois)

	31.12.2000	31.12.1999
<i>Actif</i>		
A. Capital souscrit non versé . . . . .	-	-
B. Frais d'établissement . . . . .	-	6.800
C. Actif immobilisé . . . . .	62.092.920	-
I. Immobilisations incorporelles (notes 2.1, 3) . . . . .	5.246.845	-
1. Frais de recherche et de développement . . . . .	-	-
2. Concessions, brevets, licences, marques . . . . .	5.246.845	-
II. Immobilisations corporelles (notes 2.1, 4) . . . . .	56.846.075	-
1. Terrains et constructions . . . . .	30.539.631	-
2. Installations techniques et machines . . . . .	341.237	-
3. Autres installations, outillage et machines . . . . .	25.965.207	-
4. Immobilisations corporelles en cours . . . . .	-	-
5. Avances et acomptes . . . . .	-	-

III. Immobilisations financières (note 2.1) . . . . .	-	-
1. Parts dans des entreprises liées . . . . .	-	-
2. Créances sur des entreprises liées . . . . .	-	-
3. Participations. . . . .	-	-
4. Créances sur des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation . . . . .	-	-
5. Titres ayant le caractère d'immobilisations . . . . .	-	-
6. Autres prêts . . . . .	-	-
7. Actions propres . . . . .	-	-
D. Actif circulant . . . . .	690.206.866	2.002.370
I. Stocks . . . . .	-	-
1. Matières premières et autres approvisionnements . . . . .	-	-
2. Produits en cours de fabrication . . . . .	-	-
3. Produits finis et marchandises . . . . .	-	-
4. Avances et acomptes versés. . . . .	-	-
II. Créances (note 2.2) . . . . .	664.559.154	-
1. Créances résultant de l'exploitation (note 5) . . . . .	661.194.150	-
2. Créances sur les entreprises liées . . . . .	-	-
3. Créances sur des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation . . . . .	-	-
4. Autres créances . . . . .	3.365.004	-
III. Valeurs mobilières . . . . .	-	-
1. Parts dans des entreprises liées . . . . .	-	-
2. Actions propres . . . . .	-	-
3. Autres valeurs mobilières. . . . .	-	-
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse . . . . .	25.647.712	2.002.370
E. Comptes de régularisation . . . . .	4.467.286	-
F. Perte de l'exercice . . . . .	-	-
Total actif . . . . .	756.767.072	2.009.170
	31.12.2000	31.12.1999
	<i>Passif</i>	
A. Capitaux propres . . . . .	83.724.105	2.000.000
I. Capital . . . . .	2.000.000	2.000.000
II. Primes d'émission . . . . .	-	-
III. Réserve de réévaluation . . . . .	-	-
IV. Réserves . . . . .	77.790.262	-
1. Réserve légale . . . . .	-	-
2. Réserve pour actions propres . . . . .	-	-
3. Réserves statutaires . . . . .	-	-
4. Autres réserves (notes 2.5, 7) . . . . .	77.790.262	-
V. Résultats reportés (note 6) . . . . .	2.370	-
VI. Subventions d'investissement (notes 2.4, 8) . . . . .	3.931.473	-
B. Provisions pour risques et charges . . . . .	3.523.067	-
1. Provisions pour pensions et obligations similaires. . . . .	-	-
2. Provisions pour impôts. . . . .	-	-
3. Autres provisions (note 9) . . . . .	3.523.067	-
C. Dettes (note 2.3) . . . . .	653.091.106	6.800
1. Emprunts obligataires . . . . .	-	-
2. Dettes envers des établissements de crédit . . . . .	30.360.751	-
3. Acomptes reçus sur commandes . . . . .	-	-
4. Dettes résultant d'exploitation. . . . .	98.402.820	6.800
5. Dettes représentées par des effets de commerce. . . . .	-	-
6. Dettes envers des entreprises liées . . . . .	-	-
7. Dettes envers des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation . . . . .	-	-
8. Autres dettes, dont dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale (note 10). . . . .	524.327.535	-
D. Comptes de régularisation . . . . .	-	-
E. Bénéfice de l'exercice (note 2.7) . . . . .	16.428.794	2.370
Total Passif . . . . .	756.767.072	2.009.170

COMPTE DE PROFITS ET PERTES POUR L'EXERCICE CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2000  
(exprimé en francs luxembourgeois)

	31.12.2000	31.12.1999
A. Produits d'exploitation . . . . .	641.401.664	-
Ventes de marchandises . . . . .	-	-
Ventes de prestations de services. . . . .	610.722.743	-
Production stockée . . . . .	-	-
Production immobilisée. . . . .	-	-
Subventions d'exploitation (note 2.6). . . . .	3.385.495	-
Reprises sur amortissements et provisions . . . . .	22.964.500	-
Autres produits d'exploitation . . . . .	4.328.926	-
A'. Charges d'exploitation . . . . .	- 642.196.368	-
Achat de marchandises . . . . .	-	-
Variation de stocks . . . . .	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements. . . . .	-	-
Variation de stocks . . . . .	-	-
Autres achats et charges externes . . . . .	- 157.682.156	-
Impôts, taxes et versements assimilés . . . . .	- 919.736	-
Frais de personnel (note 11). . . . .	- 457.253.598	-
Salaires et traitements. . . . .	- 403.530.532	-
Charges sociales . . . . .	- 53.194.304	-
Autres frais de personnel . . . . .	- 528.762	-
Dotations aux amortissements et aux provisions . . . . .	- 25.968.932	-
Sur immobilisations: dotations aux amortissements . . . . .	- 9.764.625	-
Sur immobilisations: dotations aux provisions . . . . .	- 12.981.240	-
Sur actif circulant: dotations aux provisions . . . . .	-	-
Sur risques et charges: dotations aux provisions (note 9). . . . .	- 3.223.067	-
Autres charges d'exploitation . . . . .	- 371.946	-
A.-A'. Résultat d'exploitation. . . . .	- 794.704	-
B. Amortissement des subventions d'investissement (reprise) . . . . .	-	-
C. Produits financiers . . . . .	779.559	2.370
Produits provenant de participation . . . . .	-	-
Produits provenant d'autres valeurs mobilières et de créances de l'actif immobilisé. . . . .	-	-
Autres intérêts et produits assimilés . . . . .	779.559	2.370
Reprises de provisions. . . . .	-	-
Produits nets sur cession de VMP. . . . .	-	-
C'. Charges financières . . . . .	- 2.064.688	-
Dotations aux amortissements et aux provisions . . . . .	-	-
Intérêts et charges assimilées . . . . .	- 2.064.688	-
Charges nettes sur cessions de VMP . . . . .	-	-
C.-C'. Résultat financier . . . . .	- 1.285.129	-
Résultat courant avant impôts . . . . .	- 2.079.833	-
D. Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires . . . . .	-	-
Résultat courant après impôts . . . . .	- 2.079.833	-
E. Produits exceptionnels (notes 2.5, 12). . . . .	25.243.754	-
E'. Charges exceptionnelles (note 13). . . . .	- 6.735.127	-
E.-E'. Résultat exceptionnel . . . . .	18.508.627	-
F. Impôts sur le résultat exceptionnel . . . . .	-	-
Total des produits . . . . .	667.424.977	2.370
Total des charges . . . . .	- 650.996.183	-
Résultat de l'exercice . . . . .	16.428.794	2.370

Les notes annexes font partie intégrante de ces comptes annuels.

*Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2000*

**Note 1. Généralités**

La Fondation STĚFTUNG HĚLLEF DOHEEM (ci-après «La Fondation») a été créée le 9 septembre 1999 par:

- la Congrégation des Frères de Charité;
- la Congrégation des Soeurs du Tiers-Ordre Régulier de Notre Dame du Mont Carmel;
- les Chanoinesses régulières de Saint Augustin de la Congrégation de Notre Dame;
- la Congrégation des Soeurs de la Doctrine Chrétienne;
- la Congrégation des Franciscaines de la Miséricorde;
- la Congrégation des Soeurs du Pauvre Enfant Jésus;
- la Congrégation des Soeurs Hospitalières de Sainte Elisabeth;
- l'association Aide Familiale-Aide Senior;
- l'association Foyers Seniors.

La Fondation a comme objet la promotion du bien-être psychique, physique et social ainsi que l'autonomie des personnes âgées, dépendantes, malades et/ou handicapées. A cette fin elle promeut, coordonne, assure, gère et organise des services ambulatoires en faveur du maintien à domicile, des établissements stationnaires et semi-stationnaires et des institutions spécialisées apportant des aides, des soins et des activités de conseil et de soutien. Les statuts de la Fondation STÉFTUNG HËLLEF DOHEEM ont été approuvés par arrêté grand-ducal du 29 octobre 1999.

La Fondation a repris avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000 les activités des associations suivantes:

- le patrimoine net de Hëllef Doheem Krankefleg a.s.b.l., créé en 1980 par les congrégations religieuses qui dispensaient depuis le 19<sup>ième</sup> siècle des aides et des soins à travers le pays principalement dans le cadre de l'assurance maladie, a été transféré entièrement à la Fondation dans le cadre de sa liquidation.
- les associations «Foyers Seniors a.s.b.l.» et «Aide Familiale - Aide Senior a.s.b.l.» actives dans le domaine des prestations de soins à domicile dans le cadre de l'assurance dépendance, ont cédé une partie de leurs activités à la Fondation.

### **Note 2.- Résumé des principales politiques comptables**

Suite au contrat signé entre la Fondation et l'organisme gestionnaire de l'assurance dépendance, la Fondation est tenue de respecter les principales politiques comptables suivantes:

#### **2.1. Actifs immobilisés**

Les actifs immobilisés sont évalués au prix d'acquisition historique. Le prix d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat. Le prix d'acquisition des actifs immobilisés dont l'utilisation est limitée dans le temps est diminué des corrections de valeur calculées de manière à amortir la valeur de ces éléments sur leur durée d'utilisation estimée.

#### **2.1. Actifs immobilisés (suite)**

En cas de dépréciation durable, les éléments immobilisés dont l'utilisation est ou non limitée dans le temps font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur sont extournées lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

##### **2.1.1. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles figurent au prix d'acquisition et sont amorties sur une base linéaire selon leur durée d'utilisation estimée. Les durées d'amortissement sont entre 2 à 4 ans.

Les immobilisations incorporelles en cours ne sont pas amorties.

##### **2.1.2. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent au coût d'acquisition. A l'exception du terrain qui n'est pas amorti, les immobilisations corporelles sont amorties sur une base linéaire selon leur durée de vie estimée.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement entre 3 et 10 ans à l'exception des constructions dont la durée d'amortissement est de 50 ans.

Les immobilisations corporelles de faible valeur sont intégralement prises en charge lors de l'acquisition.

#### **2.2. Créances**

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont enregistrées sur décision du Conseil d'Administration, afin de tenir compte des risques de non-recouvrement. Les provisions sont déduites des postes d'actif concernés.

#### **2.3. Dettes**

Les dettes sont inscrites au passif à leur montant de remboursement.

#### **2.4. Subventions d'investissement**

Les subventions destinées au financement d'immobilisations sont amorties au compte de profits et pertes en tenant compte de la durée de vie économique des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

#### **2.5. Dons d'exploitation**

Les dons sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes de la Fondation comme produits exceptionnels.

#### **2.6. Subventions d'exploitation**

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées directement dans le compte de profits et pertes.

#### **2.7. Affectation du résultat de l'exercice**

Le résultat de l'exercice, après approbation des comptes annuels, est systématiquement affecté aux fonds propres.

#### **2.8. Conversion des soldes en devises**

Les opérations conclues en devises sont converties aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs, autres que les actifs immobilisés, et passifs en devises sont convertis en francs luxembourgeois (LUF) aux taux en vigueur

à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes non-réalisés calculés au moment de la conversion sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes.

### Note 3.- Immobilisations incorporelles

L'évolution du compte «Immobilisations incorporelles» est résumée comme suit:

	Immobilisations incorporelles	Acomptes versés sur immobilisations incorporelles en cours	Total
	LUF	LUF	LUF
Valeur brute au 1 <sup>er</sup> janvier 2000 .....	-	-	-
Acquisitions et transferts .....	4.198.172	4.870.969	9.069.141
Cessions .....	-	-	-
Valeur brute au 31 décembre 2000 .....	4.198.172	4.870.969	9.069.141
Amortissements au 1 <sup>er</sup> janvier 2000 .....	-	-	-
Apports .....	- 3.324.557	-	- 3.324.557
Amortissement de l'année .....	- 497.739	-	- 497.739
Reprises .....	-	-	-
Amortissements cumulés au 31 décembre 2000 .....	- 3.822.296	-	- 3.822.296
Valeur nette au 31 décembre 2000 .....	375.876	4.870.969	5.246.845

Le compte «Immobilisations incorporelles» est constitué de logiciels informatiques.

Les acquisitions comprennent les immobilisations transférées voire apportées à la Fondation par les trois associations.

### Note 4.- Immobilisations corporelles

L'évolution du poste «Immobilisations corporelles» est résumée comme suit:

	Constructions	Installations techniques et machines	Autres installations, outillage et machines	Total
	LUF	LUF	LUF	LUF
Valeur brute au 1 <sup>er</sup> janvier 2000 .....	-	-	-	-
Acquisitions et transferts .....	35.799.236	480.507	81.368.210	117.647.953
Cessions / désinvestissements .....	-	-	-	-
Valeur brute au 31 décembre 2000 .....	35.799.236	480.507	81.368.210	117.647.953
Amortissements cumulés au 1 <sup>er</sup> janvier 2000 .....	-	-	-	-
Apports .....	- 4.366.530	- 91.996	- 47.076.466	- 51.534.992
Amortissement de l'année .....	- 893.075	- 47.274	- 8.326.537	- 9.266.886
Reprises .....	-	-	-	-
Amortissements cumulés au 31 décembre 2000 .....	- 5.259.605	- 139.270	- 55.403.003	- 60.801.878
Valeur nette au 31 décembre 2000 .....	30.539.631	341.237	25.965.207	56.846.075

Les acquisitions comprennent les immobilisations apportées voire transférées à la Fondation.

### Note 5.- Créances résultant de l'exploitation

Le poste «Créances résultant de l'exploitation» s'analyse comme suit au 31 décembre 2000:

	2000 LUF
Créances Union des Caisses de Maladie .....	541.597.244
Créances clients - particuliers .....	27.614.183
Solde brut au 31 décembre 1999 .....	106.313.963
Provision pour créances irrécouvrables .....	- 14.331.240
Solde net au 31 décembre 2000 .....	661.194.150

### Note 6.- Résultats reportés

Le compte «Résultats reportés» a évolué comme suit:

	2000 LUF
Résultats reportés au début de l'exercice .....	-
Résultat de l'exercice précédent .....	2.370
Résultats reportés à la fin de l'exercice .....	2.370

**Note 7.- Autres réserves**

Les autres réserves sont constituées à concurrence de LUF 22.446.342 des dons d'exploitation qui ont été enregistrés dans le passé par l'Association HÉLLEF DOHEEM KRANKEFLEG et qui ont été apportés à la Fondation. Le solde restant de LUF 55.343.920 représente la contrepartie de l'apport des actifs nets à la Fondation.

**Note 8.- Subventions d'investissement**

L'évolution du poste «Subventions d'investissement» est résumée comme suit:

	Subventions 2000 LUF
Montant total reçu à l'ouverture de l'exercice . . . . .	-
Dont: Subventions . . . . .	-
Dont: Intérêts. . . . .	-
Apport . . . . .	19.917.125
Dont: Subventions sur grand projets d'investissement. . . . .	19.917.125
Dont: Intérêts. . . . .	-
Montant total reçu à la clôture de l'exercice . . . . .	19.917.125
Dont: Subventions . . . . .	19.917.125
Dont: Intérêts. . . . .	-
Corrections de valeur . . . . .	- 15.985.652
Apportées. . . . .	- 12.456.205
Courantes. . . . .	- 3.529.447
Exceptionnelles . . . . .	-
Valeur nette à la clôture de l'exercice. . . . .	<u>3.931.473</u>
La Fondation n'a pas bénéficié de subventions d'investissement pendant l'exercice 2000.	

**Note 9.- Autres provisions**

Le poste «Autres provisions» est composé de provisions pour litiges pour un montant de LUF 1.110.136 et d'une provision pour heures supplémentaires pour un montant de LUF 2.112.931 ainsi que d'une autre provision pour LUF 300.000.

**Note 10.- Autres dettes**

Le poste «Autres dettes» s'analyse comme suit:

	2000 LUF
Acomptes reçus UCM/MiFa. . . . .	494.331.675
Sécurité sociale et autres organismes sociaux . . . . .	17.908.864
Dettes diverses . . . . .	12.060.161
Dépôts et cautionnements . . . . .	26.835
Total . . . . .	<u>524.327.535</u>

**Note 11.- Personnel**

La Fondation employait à la fin de l'exercice 545 personnes dont 284 ouvriers et 261 employés.

**Note 12.- Produits exceptionnels**

Le poste «Produits exceptionnels» se décompose comme suit:

	2000 LUF
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice. . . . .	3.529.447
Dons, Libéralités reçus . . . . .	15.334.190
Autres produits exceptionnels . . . . .	6.380.117
	<u>25.243.754</u>

**Note 13.- Charges exceptionnelles**

Dans le compte «Charges exceptionnelles», la Fondation a enregistré principalement des charges liées à l'exercice 1999 constatées durant l'exercice 2000.

**Note 14.- Jetons de présence**

Pendant l'exercice 2000, la Fondation n'a pas alloué aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence.

**Note 15.- Engagements financiers hors bilan**

Les engagements non encore échus se chiffrent à LUF 28.386.169. Ils sont relatifs à des contrats leasing de 104 voitures.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 45, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49819/000/354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

**ALTIRAMA SCI, Société Civile Immobilière familiale.**

Siège social: L-1353 Howald, 13, rue Père Conrad.

## STATUTS

L'an deux mille un, le seize juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean-Claude dit Claude Pierrard, ingénieur-chimiste, demeurant à L-1353 Howald, 13, rue Père Conrad.
2. Madame Thesy Zeimet, institutrice, demeurant à L-1353 Howald, 13, rue Père Conrad.
3. Madame Anne Leurs, assistante d'hygiène sociale, demeurant à L-7570 Mersch, 47, rue Nic Welter.
4. Monsieur Olivier Pierrard, maître-opticien, demeurant à L-2210 Luxembourg, 64, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.
5. Madame Françoise Leurs, kinésithérapeute, demeurant à L-1353 Howald, 13, rue Père Conrad.
6. Monsieur Laurent Pierrard, employé de banque, demeurant à L-1353 Howald, 13, rue Père Conrad. Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la gestion d'immeubles ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de ALTIRAMA S.C.I., société civile immobilière familiale.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Howald.

Il pourra être transféré en toute autre en droit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux mille cinq cents Euro (2.500,- EUR) représenté par cent (100) parts d'intérêts d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,- EUR) chacune.

Elles ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Jean-Claude dit Claude Pierrard, prénommé, quarante-huit parts d'intérêts .....	48
2. Madame Thesy Zeimet, prénommée, quarante-huit parts d'intérêts .....	48
3. Madame Anne Leurs, prénommée, une part d'intérêt .....	1
4. Monsieur Olivier Pierrard, prénommé, une part d'intérêt .....	1
5. Madame Françoise Leurs, prénommée, une part d'intérêt .....	1
6. Monsieur Laurent Pierrard, prénommé, une part d'intérêt .....	1
Total: cent parts sociales .....	100

Les parts sociales ont été intégralement libérées de telle sorte que la somme de deux mille cinq cents Euro (2.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

**Art. 6.** La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code civil. La cession de parts entre vifs ou la transmission pour cause de mort ne sont soumises à aucune restriction si elles ont lieu au profit d'un autre associé, du conjoint ou de descendants d'associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

**Art. 11.** Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

**Art. 12.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

**Art. 13.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2001.

**Art. 14.** Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation. Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 15.** Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés à moins de dispositions contraires des statuts.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nu-propriétaires, le droit de vote appartient au nu-propriétaire.

**Art. 16.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelqu'en soient la nature et l'importance. Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

**Art. 17.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

**Art. 18.** Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à cent mille huit cent cinquante francs luxembourgeois (100.850,- LUF).

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour sa constitution sont estimés à environ trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Jean-Claude dit Claude Pierrard, prénommé.

2. Le siège social de la société est fixé à L-1353 Howald, 13, rue Père Conrad.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Pierrard, T. Zeimet, A. Leurs, O. Pierrard, F. Leurs, L. Pierrard, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2001, vol. 9CS, fol. 90, case 10. – Reçu 504 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 1<sup>er</sup> août 2001.

G. Lecuit.

(49823/220/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2001.

### **ZHONG YUAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Differdange.

R. C. Luxembourg B 68.555.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 24, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(49818/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

**ARCANIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

—  
STATUTS

L'an deux mille un, le vingt sept juillet.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- KILDIS HOLDINGS LTD avec siège social à Tortola (British Virgin Islands), Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, ici représentée par Christophe Mouton, employé privé, demeurant à Arlon (Belgique) suivant procuration ci-jointe.

2.- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Les comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Titre I<sup>er</sup> - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social****Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de ARCANIA S.A.

Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société ne tombera pas sous le régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les holding companies.

**Art. 3.** Le capital souscrit est fixé à cent vingt-cinq mille (125.000,- EUR) euro, représenté par cent vingt-cinq (125) actions de mille (1.000,- EUR) euro chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

**Titre II. - Administration - Surveillance****Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La délégation de la gestion journalière de la société à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans. Ils sont rééligibles.

### **Titre III - Assemblée générale et répartition des bénéfices**

**Art. 9.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de septembre à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Les titres remboursés sont annulés ou remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

### **Titre IV. - Exercice social - Dissolution**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2002.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- KILDIS HOLDING LTD avec siège social à Tortola (British Virgin Islands), Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, cent vingt-quatre actions . . . . .	124
2.- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à L-1449 Luxembourg, une action . . . . .	1
<b>Total: cent vingt-cinq actions. . . . .</b>	<b>125</b>

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent vingt-cinq mille (125.000,- EUR) euro se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que constate le notaire.

#### *Constatation*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ quatre-vingt-neuf mille (89.000,- LUF) francs.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

#### *Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateur.

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau;
- Christophe Mouton, employé privé, demeurant à B-6700 Arlon, 182, avenue de Mersch;
- José Jiménez, employé privé, demeurant à L-5635 Mondorf-les-Bains, 22, avenue Marie Adelaïde.

#### *Troisième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Stéphane Best, employé privé, demeurant à F-57160 Scy-Chazelles, 88, Voie de la Liberté.

*Quatrième résolution*

Le mandat des premiers administrateurs et du commissaire aux comptes expireront immédiatement après l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social 2001.

*Cinquième résolution*

Le siège de la société est fixé à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

*Sixième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et à l'article 6 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Mouton, J.-M. Faber, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 2001, vol. 861, fol. 40, case 10. – Reçu 50.425 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 1<sup>er</sup> août 2001.

F. Molitor.

(49824/223/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2001.

**AKA & WEBER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, 19, rue de Peppange.

## STATUTS

L'an deux mille un, le dix juillet.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Etchian Joseph Aka, comptable, demeurant à L-3378 Livange, 23, rue de Peppange;
- 2.- Paul Weber, employé de bureau, demeurant à F-57330 Zoufftgen, 85, rue Principale;
- 3.- N'Goran Bile, étudiant, demeurant à B-5030 Gembloux, 8, avenue Monseigneur Heylene.

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: AKA & WEBER S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Livange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exécution de toutes prestations se rapportant à la profession de comptable. Elle pourra également effectuer le contrôle contractuel des comptes, donner des conseils en matière fiscale, organiser et tenir les comptabilités et analyser par des procédés de la technique comptable la situation et le fonctionnement des entreprises sous leurs différents aspects économique, juridique et financier.

L'objet est également étendu à la formation et au recrutement dans le domaine de la comptabilité et de la gestion ainsi qu'à toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions de dix euro (10.-EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 12.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Etchian Joseph Aka, comptable, demeurant à L-3378 Livange, 23, rue de Peppange, deux mille huit cent cinquante-deux actions . . . . .	2.852
2.- Paul Weber, employé de bureau, demeurant à F-57330 Zoufftgen, 85, rue Principale, cent vingt-quatre actions . . . . .	124
3.- N'Goran Bile, étudiant, demeurant à B-5030 Gembloux, 8, avenue Monseigneur Heylene, cent vingt-quatre actions. . . . .	124
	<hr/>
Total: trois mille cent actions . . . . .	3.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent, de sorte que la somme de trente et un mille euro (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante mille francs (50.000,- LUF).

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2001.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2002.

#### *Déclaration*

Les comparants reconnaissent avoir été informés que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation d'établissement afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social».

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Etchian Joseph Aka, comptable, demeurant à L-3378 Livange, 23, rue de Peppange;
- 2.- Paul Weber, employé de bureau, demeurant à E-57330 Zoufftgen, 85, rue Principale;
- 3.- N'Goran 'Bile, étudiant, demeurant à B-5030 Gembloux, 8, avenue Monseigneur Heylene.

#### *Deuxième résolution*

Est nommée commissaire aux comptes:

Carla Da Costa Cabral, employée comptable, demeurant à L-4316 Esch-sur-Alzette, 12, rue de Schifflange.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2001.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-3378 Livange, 19, rue de Peppange.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Cinquième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Aka, P. Weber, N'G. Bile, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 2001, vol. 861, fol. 25, case 2. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 20 juillet 2001.

F. Molitor.

(49821/223/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2001.

**AKA & WEBER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, 19, rue de Peppange.

Il résulte d'un procès-verbal de réunion du Conseil d'administration de AKA & WEBER S.A. avec siège social à L-3378 Livange, 19, rue de Peppange, du 10 juillet 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 2001, volume 861, folio 25, case 2, que Etchian Joseph Aka, comptable, demeurant à L-3378 Livange, 23, rue de Peppange, a été nommé administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour les actes relevant de la gestion journalière.

Signé: Aka, Weber, Bile.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 3 août 2001.

F. Molitor.

(49822/223/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2001.

**BANDOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5426 Greiveldange, 12A, A Benzelt.

## STATUTS

L'an deux mille un, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1) Madame Sabine d'Aversa, épouse de Monsieur Marc Huberty, administrateur de société, demeurant à L-5426 Greiveldange, 12A, a Benzelt.

2) HUBIS S.A., avec siège social à L-5426 Greiveldange, 12A, a Benzelt, ici représentée par Madame Sabine d'Aversa, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 juillet 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre 1<sup>er</sup>. Dénomination, Siège, Durée, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de BANDOLUX, S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Greiveldange, dans la commune de Stadtbredimus.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, la gestion, la mise en valeur, la location de biens immobiliers, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra en outre exercer toutes opérations financières, mobilières, immobilières, commerciales ou industrielles se rattachant directement ou indirectement à son objet, ou susceptible d'en faciliter la réalisation

### **Titre II. Capital social, parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts de cent vingt-cinq Euro (125,- EUR) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) Madame Sabine d'Aversa, prénommée, vingt-cinq parts sociales .....	25
2) HUBIS S.A., préqualifiée, soixante-quinze parts sociales .....	75
Total: cent parts sociales .....	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 12.** Les créanciers, ayants droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

### **Titre III. Administration**

**Art. 13.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

### **Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2001.

**Art. 19.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

### **Titre V. Dissolution, Liquidation**

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VI. Disposition générale**

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à cinq cent quatre mille deux cent quarante-neuf francs luxembourgeois (504.249,- LUF). Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-5426 Greiveldange, 12A, a Benzelt.
2. L'assemblée générale désigne comme gérants pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Marc Huberty, administrateur de société, demeurant à L-5426 Greiveldange, 12A, a Benzelt.
  - Madame Sabine d'Aversa, prénommée.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par leur signature unique pour toute décision n'excédant pas un montant de vingt-cinq mille Euro (25.000,- EUR) et par leur signature conjointe pour toute décision excédant ce montant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. d'Aversa, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2001, vol. 130S, fol. 57, case 5. – Reçu 5.042 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 1<sup>er</sup> août 2001.

*G. Lecuit.*

(49825/220/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2001.

---

**UNIVERSAL TRADING OIL COMPANY 1981 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R. C. Luxembourg B 58.579.

*Extrait de l'assemblée générale des actionnaires du 3 avril 2001*

L'Assemblée procède à l'élection définitive au poste d'administrateur de Madame Nathalie Tesson, licenciée en Sciences, demeurant à Florence, Via Monte Oliveto, 56 (Italie) cooptée par décision du conseil d'administration en date du 23 janvier 2001.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'année 2002.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2001, vol. 556, fol. 24, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(49808/257/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

---

**TYCO INTERNATIONAL GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 63.939.

*Extrait de la nomination du secrétaire-assistant de la société du 20 juillet 2001 à Luxembourg*

Il résulte d'une lettre de nomination signée par M. Michelangelo F. Stefani, Secrétaire de la Société, en date du 20 juillet 2001, que M. Marc Rudnick, directeur financier, demeurant au 6, rue François Baclesse, L-1208 Luxembourg a été nommé aux fonctions de Secrétaire-Assistant de la Société avec le pouvoir de remplacer le Secrétaire dans ses fonctions et avec pouvoir de signature en cas d'indisponibilité ou d'absence du Secrétaire.

Le Secrétaire-Assistant pourra également émettre des certificats relatifs à des documents signés par M. Michelangelo F. Stefani en sa capacité d'administrateur-délégué de la société.

Cette nomination prend effet au 20 juillet 2001 et est révocable ad nutum par le Secrétaire de la Société.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Réquisition

Signature

*Un Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 556, fol. 35, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(49805/253/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

---

**BELAUTO S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

L'an deux mille un, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Goran Andjelkovic, commerçant en automobiles, demeurant à Cannes, 58, avenue Michelin Jordan.
- 2) Madame Politima Serafimova, restauratrice, demeurant à Cannes, 58, avenue Michelin Jordan, ici représentée par Monsieur Goran Andjelkovic, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 24 juillet 2001, laquelle procuration restera annexée au présent acte.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils entendent constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de BELAUTO S.A.

Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet, pour son propre compte, l'acquisition, la vente, la détention et la location d'immeubles en tous genres tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et toutes autres opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières de toute nature à favoriser l'accomplissement de son objet social, ainsi que toute autre opération complémentaire ou connexe à cet objet, notamment toute prestation de services en ce domaine, l'achat et la vente d'automobiles neuves ou d'occasions, ainsi que l'import et l'export de pièces détachées d'automobile.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 6.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs, y compris les actes d'achat, de vente ou d'échange d'immeubles, les actes de mainlevée avant ou après paiement, les actes de postposition et les actes d'emprunt ou d'ouverture de crédit, avec ou sans garantie hypothécaire, y compris encore la stipulation de

la voie parée conformément aux dispositions de l'article 879 et suivants du Nouveau Code de Procédure Civile (ancien article 71 de la loi du 2 janvier 1889) sur la saisie immobilière.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut désigner un président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et toujours révocables.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juillet à 7.00 heures au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 11.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil peut décider que, pour pouvoir assister à une assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, porteur d'une procuration donnée par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf les cas où la loi prévoit des conditions de quorum ou de majorités plus strictes.

**Art. 12.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, est d'application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Par dérogation à l'article 9 des statuts, le 1<sup>er</sup> exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2001.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2002.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur Goran Andjelkovic, prénommé, cinquante actions. . . . .	50
2) Madame Politima Serafimova, prénommé, cinquante actions. . . . .	50
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve par attestation bancaire en ayant été apportée au notaire qui le constate.

#### *Constatation*

Le notaire constate encore l'accomplissement des conditions exigées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

#### *Estimation du coût*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 65.000.- francs.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire, ont, après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Goran Andjelkovic, commerçant en automobiles, demeurant à Cannes, 58, avenue Michelin Jordan.

- Madame Politima Serafimova, restauratrice, demeurant à Cannes, 58, avenue Michelin Jordan.

- La société FIDUFRANCE S.A., société anonyme, avec siège social à L-2449 Luxembourg 25A, boulevard Royal,

Monsieur Goran Andjelkovic, prénommé, est nommé administrateur-délégué avec droit d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2006. Est nommée commissaire:

La société IGESTIA S.A., avec siège social à L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle que se tiendra en l'an 2006.

2) Le siège de la société est établi à L-2015 Luxembourg, BP 507, 25A, boulevard Royal.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête,

Et lecture faite, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Andjelkovic, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2001, vol. 9CS, fol. 91, case 6. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2001.

J.-P. Hencks.

(49826/216/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2001.

### **UNIVERSAL FASHION SOPARFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R. C. Luxembourg B 51.188.

#### *Extrait de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 7 mai 2001*

L'assemblée décide d'élire aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Francesco Olivieri, administrateur de sociétés, demeurant à Florence, Via Palestro 4, (Italie),

- Monsieur Jean Brucher, licencié en droit, demeurant à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden,

- Madame Nathalie Tesson, licenciée en sciences, demeurant à Florence, Via Oliveto, 56 (Italie)

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'année 2007.

L'assemblée décide d'élire aux fonctions de Commissaire aux Comptes la société LUXREVISION, S.à r.l., avec siège social à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2007.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 24, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49806/257/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

### **A.P. LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 6A, rue du Laboratoire.

R. C. Luxembourg B 37.485.

L'an deux mille un, le neuf juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

- Monsieur Soheil Hashemi Assassi, ingénieur diplômé, demeurant à Helmsange,

- Monsieur Mohsen Poushanchi, ingénieur diplômé, demeurant à Luxembourg, et

- Monsieur Sohaile Sarmad, architecte, demeurant à Luxembourg,

les trois comparants agissant en leurs qualités de seuls associés de la société à responsabilité limitée A.P. LUX, S.à r.l., avec siège social à L-1530 Luxembourg, 6A, rue du Laboratoire, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 37.485,

constituée par acte notarié en date du 20 juin 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de 1992, page 22, et dont les statuts furent modifiés par acte notarié du 29 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de 1999, page 10144 et sous seing privé en date du 27 septembre 2000, dont un extrait est publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations de 2001, page 11855.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

#### *I. Cessions de parts*

1) Aux termes d'une cession de parts intervenue en date du 6 juillet 2001, Madame Yasmin Rita Saadat, docteur en économie, demeurant à Teheran, a cédé à Monsieur Sohaile Sarmad, préqualifié, vingt-cinq (25) parts sociales de la société à responsabilité limitée A.P. LUX, S.à r.l., au prix de vingt-cinq mille francs (25.000,-), quittancés.

2) Aux termes d'une cession de parts intervenue en date du 6 juillet 2001, Madame Yasmin Rita Saadat, préqualifiée, a cédé à Monsieur Mohsen Poushanchi, préqualifié, cent soixante-quinze (175) parts sociales de la société à responsabilité limitée A.P. LUX, S.à r.l., au prix de cent soixante-quinze mille francs (175.000.-), quittancés.

3) Aux termes d'une cession de parts intervenue en date du 6 juillet 2001, Monsieur Ben Shayegh, ingénieur, demeurant à White Hall MD (USA) a cédé à Monsieur Sohaile Sarmad, préqualifié, vingt-cinq (25) parts sociales de la société à responsabilité limitée A.P. LUX, S.à r.l., au prix de vingt-cinq mille francs (25.000.-), quittancés.

4) Aux termes d'une cession de parts intervenue en date du 6 juillet 2001, Monsieur Ben Shayegh, préqualifié, a cédé à Monsieur Soheil Hashemi Assassi, préqualifié, cent soixante-quinze (175) parts sociales de la société à responsabilité limitée A.P. LUX, S.à r.l., au prix de cent soixante-quinze mille francs (175.000.-), quittancés.

Les quatre cessions de parts resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Les cessionnaires sont devenus propriétaires des parts cédés et sont subrogés dans tous les droits et obligations des anciens associés, attachés aux parts cédées, à partir du 6 juillet 2001.

Monsieur Soheil Hashemi Assassi et Monsieur Mohsen Poushanchi, préqualifiés, en leur qualité de gérants de A.P. LUX, S.à r.l., déclarent accepter les prédites cessions de parts au nom et pour compte de la société et dispenser les cédants de la faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

#### II. Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité ils ont pris la résolution suivante:

##### Seule et unique résolution

Suite aux cessions de parts ci-avant documentées, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF) représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune, qui sont réparties comme suit:

Monsieur Soheil Hashemi Assassi, ingénieur diplômé, demeurant à Helmsange .....	225 parts
Monsieur Mohsen Poushanchi, ingénieur diplômé, demeurant à Luxembourg .....	225 parts
Monsieur Sohaile Sarmad, architecte, demeurant à Luxembourg .....	50 parts
Total: .....	500 parts

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.»

##### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ vingt mille francs (20.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: S. Hashemi Assassi, M. Poushanchi, S. Sarmad, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2001, vol. 130S, fol. 24, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 juillet 2001.

G. Lecuit.

(49856/220/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2001.

#### **A.P. LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 6A, rue du Laboratoire.

R. C. Luxembourg B 37.485.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 juillet 2001.

G. Lecuit.

(49857/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2001.